

**'REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**Paix - Travail - Patrie**

-----

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS**

**SECONDAIRES**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

**Peace - Work - Fatherland**

-----

**MINISTRY SECONDARY**

**EDUCATION**

# **RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DE LA CARTE SCOLAIRE DU MINESEC**

**Année Scolaire 2009-2010**

\_\_\_\_\_

---

**bELTA Consulting :**

**BP: 5053 Douala - Cameroun**

**[E-mail: pmtkgrp@yahoo.fr](mailto:pmtkgrp@yahoo.fr)**

**Tél. : (237) 33.43.61.53 / Cel. (237) 7763 20 99**

**Fax : (237) 33.43.61.53**

**R.C.N° RC/DLA/2002/A/028.58**

**N.L.U. : P025700018259U**

**CNPS. : 351-0102862-R**

---

## Sommaire

Sommaire .....	2
LISTE DES TABLEAUX .....	5
LISTE DES GRAPHIQUES .....	7
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	8
Graphique 1 : Carte du Cameroun .....	9
<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DE LA CARTE SCOLAIRE .....</b>	<b>10</b>
1.1 Contexte .....	10
1.2 Objectifs de la carte scolaire .....	11
1.2.1 Objectif Général .....	11
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	11
1.3 Résultats attendus .....	11
1.4 Approche méthodologique .....	11
1.4.1 Méthodologie de collecte.....	12
1.4.2 Champ de l'opération.....	12
1.4.3 Sources de données et unités statistiques.....	12
1.4.4 Taille des établissements d'enseignements recensés .....	12
<b>CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF .....</b>	<b>14</b>
2.1 Contexte de développement du secteur éducatif camerounais .....	14
2.1.1 Contexte démographique du Cameroun .....	14
2.1.2 Stratégie de Développement du Secteur Educatif .....	14
2.2 Principes et objectifs Généraux de l'éducation .....	15
2.3 Etat des lieux du système éducatif camerounais .....	16
2.4 Mesures d'efficacité pour une bonne allocation budgétaire au secteur de l'éducation .....	16

2.5 Organisation du secteur éducatif camerounais .....	19
2.5.1 Les Niveaux d'enseignement.....	20
2.5.1.1 L'éducation préscolaire .....	20
2.5.1.2 L'enseignement primaire.....	21
2.5.1.3 L'enseignement secondaire général et technique .....	21
2.5.1.4 L'enseignement post-primaire .....	21
2.5.1.5 L'enseignement supérieur.....	21
2.5.1.6 L'enseignement normal.....	21
2.6 Les départements ministériels en charge de l'éducation au Cameroun .....	21
<b>CHAPITRE 3 : LA DEMANDE DES SERVICES D'EDUCATION .....</b>	<b>23</b>
3.1 Demande d'éducation dans l'enseignement secondaire .....	23
3.1.1 Demande potentielle d'éducation.....	23
3.1.2 Demande effective d'éducation.....	33
3.2 Indicateurs de scolarisation .....	33
3.3 Efficacité interne du système éducatif.....	41
<b>CHAPITRE 4 : OFFRE DES SERVICES D'EDUCATION .....</b>	<b>41</b>
4.1 Personnel enseignant .....	41
4.2 Personnel administratif .....	44
4.3 Infrastructures de base .....	45
4.4 Equipements et commodités.....	48
4.5 Eléments fonciers des Etablissements d'enseignements Secondaires .....	49
4.6 Indicateurs d'offre de l'éducation .....	51
<b>CHAPITRE 5 : FINANCEMENT ET DEPENSES DE L'EDUCATION .....</b>	<b>52</b>
5. 1 Contexte économique.....	52
5. 2 Les ressources budgétaires du Ministère des Enseignements Secondaires .....	52
5. 3 Evolution des dépenses d'Education dans les établissements d'enseignement secondaires.....	53

<b>ANNEXE</b> .....	58
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	59
<b>Liste récapitulative de quelques indicateurs</b> .....	60
<b>Annuaire statistique</b> .....	61

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des établissements recensés par région .....	13
Tableau 2 : Répartition des effectifs scolarisables suivant le cycle d'enseignement et la région .....	24
Tableau 3 : Evolution de la population scolarisable de 2005 à 2009 par région .....	24
Tableau 4 : Répartition de la population scolarisée en 2009/2010 (%) suivant le sexe et la région .....	26
Tableau 5 : Evolution des inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire de 2008 à 2009 .....	27
Tableau 6 : Répartition suivant le sexe et la région des effectifs de l'Enseignement secondaire et Général .....	28
Tableau 7 : Répartition selon le sexe des effectifs de l'Enseignement Technique et Professionnel .....	28
Tableau 8 : Répartition des effectifs scolarisés dans les régions suivant le sous système .....	29
Tableau 9 : Répartition des effectifs inscrits dans la région suivant l'ordre d'enseignant .....	30
Tableau 10 : Répartition des effectifs de l'ETP par ordre et région .....	32
Tableau 11 : Taux brut de scolarisation suivant la région et le sexe .....	33
Tableau 12 : Taux net de scolarisation .....	34
Tableau 13 : Indice de parité filles garçons dans le secondaire .....	35
Tableau 14 : Pourcentage de redoublants selon le sexe par région .....	36
Tableau 15 : Taux de redoublants selon par sous système (%) .....	36
Tableau 16 : Taux de redoublants selon l'ordre d'enseignement (%) .....	38
Tableau 17 : Taux de redoublants selon le sexe et le statut dans l'enseignement .....	39
Tableau 18 : Taux brut d'admission au secondaire .....	39
Tableau 19 : Taux d'achèvement dans le secondaire .....	40
Tableau 20 : Taux de réussite aux examens officiels .....	41
Tableau 21 : Personnel enseignant du public par sexe selon le type d'enseignement et la région .....	43
Tableau 22 : Personnel enseignant de l'ESG public par sexe selon le sous système et la région .....	44
Tableau 23 : Répartition des enseignants du public par statut selon le type d'enseignement .....	45
Tableau 24 : Répartition des personnels administratifs du public par type d'enseignement .....	45
Tableau 25 : Répartition des personnels administratifs du public par région .....	46
Tableau 26 : Répartition des établissements par région, ordre et type .....	47
Tableau 27 : Répartition des salles de classes ordinaires selon l'ordre d'enseignement .....	47
Tableau 28 : Répartition des tables banc pour élève par établissements d'enseignement secondaires et par catégorie (%) .....	48
Tableau 29 : Répartition du nombre d'ateliers dans les établissements par ordre d'enseignement .....	49
Tableau 30 : Répartition des équipements et commodités par ordre d'enseignement .....	50
Tableau 31 : Répartition de quelques éléments fonciers des établissements secondaire selon la région et l'ordre d'enseignement (%) .....	51
Tableau 33 : Evolution du Budget du MINESEC de 2006 à 2010 (en milliards) .....	54
Tableau 34 : Répartition des subventions dans l'enseignement privé selon le sous ordre .....	55

<b>Tableau 35 : Etablissement ayant bénéficié d'une assistance au cours de l'année 2009/2010</b> .....	56
<hr/>	
<b>Tableau 36 : Répartition des principaux donateurs selon les régions</b> .....	56
<b>Tableau 37 : Répartition des dons par nature dans les régions</b> .....	57
<b>Tableau 38 : Frais moyen d'inscription et de scolarité dans les établissements privés</b> .....	58

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Carte du Cameroun .....	9
Graphique 2 : Taux d'évolution annuel de la population scolarisable dans le secondaire de 2005 à 2009 .....	25
Graphique 3 : Pourcentage des effectifs scolarisés suivant le sous système et le sexe .....	30
Graphique 4 : Pourcentage des effectifs scolarisés dans l'ESG par ordre d'enseignement .....	31
Graphique 5 : Répartition des élèves de l'ESG Francophone par niveau d'études .....	32
Graphique 6 : Nombre d'enseignants moyens par établissement dans le public .....	43
Graphique 7 : Nombre d'élèves par classe .....	52
Graphique 8 : Nombre d'élèves pour une place assise .....	52
Graphique 9 : Evolution de la part du Budget National alloué aux Enseignements Secondaires .....	54

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>BEPC</b>	<b>Brevet d'Etudes du Premier Cycle</b>
<b>BACC</b>	<b>Baccalauréat</b>
<b>BUCREP</b>	<b>Bureau Central des Etudes de Population</b>
<b>CAP</b>	<b>Certificat d'Aptitude Professionnelle</b>
<b>CEBNF</b>	<b>Centre d'Education de Base Non Formelle</b>
<b>CEG</b>	<b>Collège d'Enseignement Général</b>
<b>CET</b>	<b>Collège d'Enseignement Technique</b>
<b>CETIC</b>	<b>Collège d'Enseignement des Techniques Industrielles et Commerciales</b>
<b>CPC</b>	<b>Les Centres Préscolaires Communautaires</b>
<b>DSCE</b>	<b>Document de Stratégie pour la Croissance et d'Emploi</b>
<b>ENIEG</b>	<b>Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement général</b>
<b>ENIET</b>	<b>Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique</b>
<b>ESG</b>	<b>Enseignement Secondaire Général</b>
<b>ETP</b>	<b>Enseignement Technique Professionnel</b>
<b>FSLC</b>	<b>First School Living Certificate</b>
<b>GCE</b>	<b>General Certificate of Education</b>
<b>IAEB</b>	<b>Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base</b>
<b>INS</b>	<b>Institut national de la Statistique</b>
<b>LEG</b>	<b>Lycée d'Enseignement Général</b>
<b>LET</b>	<b>Lycée d'Enseignement Technique</b>
<b>LF</b>	<b>Loi des Finances</b>
<b>MINEDUB</b>	<b>Ministère de l'Education de base</b>
<b>MINEFOP</b>	<b>Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</b>
<b>MINESEC</b>	<b>Ministère des Enseignements secondaires</b>
<b>MINESUP</b>	<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur</b>
<b>OMD</b>	<b>Objectifs du Millénaire pour la Développement</b>
<b>ONG</b>	<b>Organisation Non Gouvernementale</b>

### Graphique 1 : Carte du Cameroun

Population : 19 406 100 habitants (estimation au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 du BUCREP)



Base 802575 (R02413) 7-98

## **CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DE LA CARTE SCOLAIRE**

### **1.1 Contexte**

Le présent rapport d'analyse des données de la carte scolaire des Enseignements secondaires fait le bilan de la situation de ce niveau d'enseignement. Un diagnostic qui ressort l'état des lieux de l'offre et la demande d'éducation, ainsi que les financements alloués à ce secteur. Les principaux indicateurs découlant de cette analyse font référence, au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de l'Education en particulier et de la Stratégie de Croissance et d'Emploi en général.

Pour élaborer ce rapport d'analyse, il a été nécessaire de mettre à jour la carte scolaire. Cette étape a été un préalable à la rédaction de ce rapport d'analyse qui n'est entre autre que l'analyse des données de cet instrument dont la définition et le processus d'élaboration nécessitent d'être explicités.

La carte scolaire fournit les données statistiques des différents niveaux et type d'enseignement de l'Education nationale. C'est un outil de pilotage du système éducatif qui aide à rationaliser l'utilisation des ressources disponibles dans la perspective d'améliorer la qualité de l'éducation ou l'offre éducative. Elle est également un ensemble de techniques et procédures qui permettent d'avoir une vision actuelle, prospective et dynamique du système éducatif.

Il découle donc de cette définition que la carte scolaire peut assurer trois principales fonctions :

- 1. La rationalisation de l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières ;**
- 2. La recherche d'une plus grande égalité de chance en matière d'éducation ;**
- 3. La meilleure mise en œuvre des réformes du système éducatif ;**

Au Ministère des Enseignements Secondaires, pendant l'année scolaire 2009/2010, la campagne statistique a concerné : plus de 2486 établissements d'enseignement secondaire, 10 délégations régionales des enseignements secondaires et 58 délégations départementales des enseignements secondaires.

## 12 Objectifs de la carte scolaire

### 1.2.1 Objectif Général

L'objectif général de la carte scolaire est d'adapter au mieux l'offre territoriale d'éducation à la demande escomptée.

### 1.2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'élaboration de cette carte scolaire a permis:

- de collecter l'information statistique dans les établissements d'enseignement secondaire, les délégations départementales et régionales ;
- de mettre à jour la base de données disponible au MINESEC ;
- de produire des Annuaires Statistiques du MINESEC ;
- de produire le présent rapport d'analyse des données et ;
- de produire des résultats des études spécifiques menées.

### 1.3 Résultats attendus

Les résultats attendus au terme de cette opération sont les suivants :

- données statistiques de base disponibles (établissements scolaires et structures d'encadrement déconcentrées) ;
- base de données mise à jour ;
- Annuaire statistique national bilingue et annuaires statistiques régionaux produits
- Rapport d'analyse des données produit
- Résultats d'études thématiques : *Besoins en personnels enseignants qualifiés du MINESEC et Régionalisation des infrastructures et équipements dans l'enseignement technique* disponibles.

### 1.4 Approche méthodologique

La carte scolaire a été réalisée par le Cabinet Delta Consulting et les travaux liés ont été validés par la cellule de planification de la Division des Projets, de la Coopération, de la Planification et de l'Orientation Scolaire.

### **1.4.1 Méthodologie de collecte**

Les données ont été collectées directement auprès des établissements d'enseignement secondaire général et technique qui constituaient les unités d'enquête. La collecte a été effectuée sur la base des fiches d'enquête. Les responsables de ces établissements étaient chargés de renseigner les outils de collecte mis à leur disposition après que des indications leur aient été données à cet effet. La saisie des questionnaires s'est faite au MINESEC.

Les données analysées dans ce cadre sont extraites de la base de données disponible au Ministère des Enseignements Secondaires/, Division des Projets, de la Coopération, de la Planification et de l'Orientation Scolaires / Cellule de la Planification(DPCPOS).

### **1.4.2 Champ de l'opération**

Sur le plan géographique, l'élaboration de la carte scolaire qui se voudrait un recensement a couvert l'ensemble du territoire national. Etaient concernés par l'opération, du côté des services publics, tous les niveaux hiérarchiques des administrations de l'éducation et les structures prestataires de services (établissements scolaires).

Afin de déceler les spécificités régionales en termes notamment de qualité du système éducatif, le territoire national a été découpé en dix régions ceci suivant la répartition des circonscriptions administratives existantes. Ceci permet une désagrégation de l'information, nécessaire dans le cadre de la décentralisation en cours de mise en œuvre.

### **1.4.3 Sources de données et unités statistiques**

Les données ont été collectées auprès des établissements d'enseignement secondaire général et technique. Les sous-systèmes et les ordres d'enseignement ont été pris en compte. Les représentants des unités statistiques ont été interviewés.

### **1.4.4 Taille des établissements recensés**

En effet, cette opération se voudrait un recensement de tous les établissements d'enseignement secondaire privés et publics prestant sur le territoire national. Il n'a été donc fait aucun tirage d'échantillon. Néanmoins suite à certaines difficultés de terrain, tous les établissements n'ont pas été couverts, ceci principalement dans les structures privées. Le taux global de couverture est de 95,30% avec un minimum au centre (92,90%) et un maximum à l'Ouest (97,90%).

Tableau 1 : Répartition des établissements recensés par région

Régions	Nombre D'établissements	Questionnaires Renseignés	Taux de Couverture (%)
Adamaoua	76	74	97,40
Centre	623	579	92,90
Est	96	93	96,90
Extrême-Nord	166	161	97,00
Littoral	374	350	93,60
Nord	92	90	97,80
Nord-Ouest	253	243	96,00
Ouest	389	381	97,90
Sud	151	143	94,70
Sud-ouest	266	255	95,90
<b>Cameroun</b>	<b>2486</b>	<b>2369</b>	<b>95,30</b>

## **CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF**

### **2.1 Contexte de développement du secteur éducatif camerounais**

#### **2.1.1 Contexte démographique du Cameroun**

Le Bureau Central des Etudes de la Population (BUCREP), après avoir réalisé le Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2005, a estimé la population camerounaise au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 19 406 100 habitants. Cette population augmente à un taux annuel moyen de 2,6%. Les femmes représentent 51% des effectifs recensés. Cette population est globalement caractérisée par son extrême jeunesse dans sa première composante : un camerounais sur deux a moins de 18 ans ; les moins de 15 ans représentent 43,6% de la population totale. Les personnes âgées de 60 ans ou plus ne représentent que 5,0% de la population totale du pays. Cette structure de la population Camerounaise présage une demande scolaire potentielle élevée.

#### **2.1.2 Stratégie de Développement du Secteur Educatif**

La Stratégie Sectorielle de l'Education, qui découle de la Stratégie de Croissance et d'Emploi (SCE) mise sur pied par le Gouvernement camerounais, met l'accent sur la formation et le développement du capital humain afin de doter chaque citoyen des capacités nécessaires pour bâtir une économie émergente à l'horizon 2035. A cet effet, les réformes principales prévues au terme de la mise en œuvre du DSCE sont principalement les suivantes : (i) un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035 ; (ii) un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement d'une économie appelée à s'industrialiser davantage ; (iii) une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour dispenser aux élèves sortant des cycles d'enseignement fondamental et secondaire, un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emploi, (iv) un enseignement universitaire professionnalisé, (v) une formation continue étendue doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ; (vi) la maîtrise réelle des effectifs indispensable pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparents

et crédibles, de renforcement du dispositif d'orientation scolaire et la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.

Les actions visant le développement de l'éducation et de la formation professionnelle concernent : (i) l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, (ii) l'amélioration de la qualité des enseignants et de leurs conditions de travail, (iii) les choix des programmes appropriés et, (iv) l'accroissement et la maintenance des infrastructures scolaires. De plus, l'Etat tout en poursuivant les couvertures scolaires en zones rurales, s'efforce de veiller à une gestion rationnelle et efficace quant à l'implantation des écoles dans des sites viabilisés bénéficiant d'autres services (eau, énergie, structures sanitaires, téléphone) pour permettre aux personnels enseignants de pouvoir travailler dans des conditions acceptables.

## **2.2 Principes et objectifs Généraux de l'éducation**

Dans la constitution révisée de 1996, l'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction, l'enseignement primaire est laïc, obligatoire et ouvert à tous sans distinction. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'Etat. L'article 3 de la loi d'orientation de 1998, l'Etat consacre le bilinguisme (Français-Anglais) à tous les niveaux d'enseignement comme facteur d'unité et d'intégration nationales. L'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son action harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socioculturels, politiques et moraux dans son article 4. A ce titre, l'éducation a pour objectifs :

· La formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ;

· La formation aux grandes valeurs éthiques universelles que sont la dignité et l'honneur, l'honnêteté et l'intégrité ainsi que le sens de la discipline ;

· La promotion des langues nationales ;

· L'initiation à la culture et à la pratique de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés, de la justice et de la tolérance, au combat contre toutes formes de discrimination, à l'amour de la paix et du dialogue, à la responsabilité civique et à la promotion de l'intégrité régionale et sous régionale ;

· La culture de l'amour de l'effort et du travail bien fait, de la quête de l'excellence et de l'esprit de partenariat ;

· Le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise ; · La formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant ; · La promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé dans son article 5.

## **2.3 Etat des lieux du système éducatif camerounais**

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, l'Etat a alloué pour le seul secteur de l'Education, environ 15,5% de son budget total, soit un montant de 357,609 milliards, montant en augmentation de près de 1,4% par rapport à 2008/2009. La synthèse sur l'état des lieux du système éducatif s'est faite à travers le parcours des objectifs numéros 2 et 3 des OMD à savoir : (i) Assurer l'éducation primaire pour tous et (ii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Le rapport national de progrès des OMD indique qu'entre 2001 et 2007, le taux net de scolarisation primaire a connu une légère hausse de 0,3 point. Le nombre d'analphabètes n'a presque pas changé en six ans. En effet, le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans n'a évolué que de 0,8 point, passant de 82,3% à 83,1% sur la période (2001-2007).

Pour ce qui est de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les études récentes (INS, OMD-2009) montrent que la situation des femmes connaît une nette amélioration notamment dans l'enseignement primaire où le rapport filles/garçons est passé de 0,83 à 0,89 entre 2001 et 2007. Par contre, dans le secondaire, l'indice de parité est passé de 0,93 à 0,86 sur la même période.

### **24 Mesures d'efficacité pour une bonne allocation budgétaire au secteur de l'éducation**

En tant que secteur prioritaire, le gouvernement accorde beaucoup d'importance à l'éducation, La part du budget de l'éducation dans le budget national est passée de 12,17% en 2004 à 15,54% en 2009.

Les actions du gouvernement doivent prendre en compte les différents engagements souscrits aux niveaux national et international, mais on constate une absence de réglementation en matière d'allocation des ressources financières entre les ministères en charge du secteur pour la mise en œuvre des activités y relatives. A ce jour l'allocation des ressources budgétaires se fait par ministère sur la base d'un certain nombre de stratégies gouvernementales notamment le DSCE, les stratégies sectorielles de l'éducation et les CDMT. Cependant, cette allocation n'obéit pas encore aux normes internationales prescrites par certaines initiatives auxquelles le Cameroun a souscrit telles que l'initiative 20/20, fast track Initiative, PPTE, IADM, etc.).

Au plan technique, l'application informatique appelée SIPBUD (Système Intégré de préparation du Budget) conçu pour servir d'instrument d'allocation objective du budget, et qui a été utilisée à l'ex-Ministère de l'Education Nationale, est mise en veilleuse au MINESEC.

Au MINEDUB, les données utilisées par le SIPBUD sont issues soit de la carte scolaire soit des directeurs d'école. La qualité de ces données qui fait l'objet de biais dus aux motivations personnelles des chefs d'établissement qui les fournissent à la base. Par exemple, les informations communiquées sont suivant les cas sous estimées ou sur estimées selon qu'il s'agisse des recettes affectées ou de la préparation du budget. De plus, la pression des hommes politiques, des leaders d'opinion et autres élites affaiblissent l'efficacité des résultats devant être générés par le SIPBUD.

En outre, comme pour tous les autres ministères, les organigrammes du MINEDUB et du MINESEC ne sont pas suffisamment explicites sur les rôles et la complémentarité des intervenants dans la chaîne PPBS. Le fait que la structure qui prépare le budget soit aussi celle qui suit son exécution est à l'origine des conflits de compétence et d'intérêts évidents qui favorisent ainsi l'opacité sur tout ce qui concerne les questions budgétaires.

**Encadré : Clés de répartition des dotations budgétaires des écoles primaires et établissements d'enseignement secondaire**

Au MINEDUB, l'application informatique appelée SIPBUD (Système Intégré de préparation du Budget) permet une allocation rationnelle de crédits aux écoles en fonction de : l'effectif des élèves, l'effectif des enseignants et le nombre de salles de classe. Pour ce qui est des structures de coordination que sont les ENIEG, les IAEB, les DDEB et les DREB, les paramètres pris en compte sont : la distance par rapport aux structures sous tutelle, le nombre de structures à charge, le cahier de charges (nombre d'inspections pédagogiques, nombre de sectorielles, journées pédagogiques, etc.). L'ajustement des crédits à allouer se fait au moyen d'un coefficient de correction calculé sur la base de l'indice des prix régional communiqué par le Ministère chargé du Commerce. S'agissant du budget d'investissement, il existe une application informatique appelée GESPRO (Gestion des Projets) qui permet de disposer d'un support indispensable à la détermination de la matrice de répartition des investissements. Les paramètres retenus de manière générale sont d'une part les données issues de la carte scolaire relatives aux infrastructures scolaires exprimées sous forme de l'existant, et des besoins exprimés et de l'environnement scolaire de chaque localité d'autre part. L'allocation des ressources au niveau des localités prend en compte les grandes orientations politiques et des aspirations locales.

Il ressort de l'enquête que le système en termes d'opérationnalité n'est pas encore entièrement mis en œuvre au niveau des services centraux et du circuit de la dépense. De plus, il convient de relever que la qualité des statistiques envoyées qui devraient permettre une meilleure prise en compte des besoins des établissements scolaires reste insuffisante.

Au niveau du MINESEC, la règle est la même pour le budget d'investissement. En ce qui concerne le budget de fonctionnement, l'application SIPBUD qui a été utilisée pour allouer les crédits aux lycées et collèges et écoles normales d'instituteurs d'enseignement technique (ENIET) dans le cadre de l'ex-Ministère de l'Education Nationale (MINEDUC) n'a plus été activée au MINESEC. Les anciennes allocations ont été simplement reconduites. La clé de répartition des ressources financières est le potentiel des contributions exigibles collectées par établissement scolaire.

Ce processus automatisé est valable pour les établissements secondaires avec la différence que (i) le budget est grevé de dépenses dites affectées (bibliothèque, assurance, jeux scolaires, coopératives, fonds de solidarité, prime de rendement des enseignants, maintenance, pharmacie, carte d'identité scolaire, travail manuel, activités post et périscolaires, orientation scolaire et professionnelle, santé scolaire, projet d'établissement et conseil d'établissement) dont les ressources proviennent des contributions exigibles des élèves. Les montants des ressources affectées aux dépenses de fonctionnement sont fixés ainsi qu'il suit\*:

- 0 FCFA par élève du primaire ;
- 5 420 FCFA par élève de l'enseignement secondaire général (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles) ;
- 7 925 FCFA par élève de l'enseignement secondaire technique 1<sup>er</sup> cycle ;
- 12 050 FCFA par élève de l'enseignement secondaire technique 2<sup>nd</sup> cycle ;

Quant aux établissements d'enseignement privés, la subvention octroyée pour compléter les salaires des enseignants autorisés est régie par des textes réglementaires particuliers.

\* cf. - Arrêté n°365/B1/1464/MINEDUC/062/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du décret n°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement secondaire.

*- Arrêté n°366/B1/1464/MINEDUC/063/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds de Solidarité et de Promotion de l'Education.*

*- Arrêté n°367/B1/1464/MINEDUC/064/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du décret n°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement maternel et primaire*

*- Circulaire n°33/A/135/MINEDUC/CAB du 04/12/2001 complétant la circulaire n°21/A/135/MINEDUC/CAB du 20/09/2001.*

*- Circulaire n°21/A/135/MINEDUC/CAB du 20/09/2001 portant modalités d'exécution du budget des établissements scolaires publics*

## **2.5 Organisation du secteur éducatif camerounais**

**Le système éducatif formel camerounais est constitué de deux sous-systèmes : le sous-système francophone et le sous-système anglophone. Chaque sous-système comprend cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le post primaire, le secondaire et le normal. L'enseignement supérieur quant à lui est commun aux deux sous systèmes.**

**On distingue dans chaque sous-système l'enseignement public et l'enseignement privé. L'enseignement privé comprend le privé laïc et le privé confessionnel dont, catholique, protestant, et islamique.**

**Au niveau de l'Education de base, on retrouve les écoles publiques et privées. Dans ce premier niveau d'éducation, outre les écoles publiques et privées, existent aussi des écoles communautaires du système formel (Ecoles des Parents) et non formel (CPC, CEBNF), créées à l'initiative des communautés villageoises, des communes, des associations, des ONG's ou des promoteurs locaux. Dans le cas du secteur non formel, le suivi des structures éducatives qui officient sur le terrain est difficile à cause d'une absence de cadre juridique et institutionnel formel régissant le fonctionnement des structures de l'éducation non formelle (CPC-CEBNF).**

**Les structures prestataires de service dans l'enseignement secondaire sont les établissements secondaires dont les Lycées et collèges d'enseignement général, technique et professionnels.**

## 2.5.1 Les Niveaux d'enseignement

### 2.5.1.1 L'éducation préscolaire

L'éducation préscolaire est constituée de l'ensemble des programmes qui prend en compte, les enfants de 0 à 6 ans. Elle couvre les aspects suivants : Santé de l'enfant, protection, éveil, éducation et environnement.

Dans le système formel, l'enseignement maternel dure deux ans dans les écoles publiques et trois ans dans les écoles privées. L'âge d'admission est de 4 ans dans le public alors que le privé encadre les enfants dès l'âge de 3 ans.

Dans le système non formel, l'encadrement de la petite enfance est assuré par les Centres Préscolaires Communautaires (voir encadré).

Les résultats d'apprentissage dans l'enseignement primaire étant meilleurs lorsque l'enfant a suivi une éducation préscolaire, un accent est également porté à l'éducation de la petite enfance dans l'atteinte des objectifs de l'EPU.

#### ***Les Centres Préscolaires Communautaires (CPC)***

*Ce sont des structures communautaires créées par les ONG pour accueillir les enfants de 3 à 6 ans. Elles sont implantées là où les écoles maternelles formelles n'existent pas. Ils contribuent au développement global de l'enfant, sa mise en place répond à une forte demande de la communauté, en raison d'un nombre élevé d'enfants de cette tranche d'âge au sein de cette communauté.*

#### ***Rôles de l'ONG :***

- Sensibilise et accompagne les communautés dans la mise en place des CPC ;*
- Met en place le comité de gestion et renforce leur capacité;*
- Identifie les personnels d'encadrement et leurs besoins ;*
- Mobilise les partenaires pour la cause et enregistre les enfants à l'état civil.*

#### ***Rôles de la communauté :***

- Octroie le site devant abriter le CPC ; gère le Comité de Gestion ; prend en charge l'animateur, assure le fonctionnement et la maintenance de la structure, sollicite la formation des animateurs auprès des IAEB.*

#### ***Contenu de la formation des animateurs :***

- Mettre l'accent sur l'aspect ludique ; Initiation des animateurs en art plastique ; la socialisation de l'enfant.*

#### ***Matériel ludique :***

*Initiation à la fabrication des jouets et jeux avec les objets de récupération de matériaux locaux.*

#### ***Environnement des CPC :***

- *L'environnement des CPC doit être : accessible ; sécurisant ; stimulant ; attrayant spacieux ; non loin d'une école primaire.*

*Source : Revue sectorielle du programme Education de Base.*

### **2.5.1.2 L'enseignement primaire**

La durée du cycle primaire est de six ans. L'âge légal d'admission à ce niveau d'enseignement est de 6 ans et représente la seule condition d'inscription pour un enfant, qu'il ait suivi ou non l'enseignement maternel. Le diplôme de fin de cycle est le CEP pour le sous-système francophone ou le FSLC pour le sous-système anglophone.

### **2.5.1.3 L'enseignement secondaire général et technique**

La durée totale de l'enseignement secondaire général et technique est de 7 ans, dont 4 années d'études pour le premier cycle et 3 années pour le second cycle dans le sous-système francophone. Dans le sous-système anglophone le premier cycle dure 5 années et le second cycle dure 2 ans.

### **2.5.1.4 L'enseignement post-primaire**

L'enseignement post-primaire récupère une partie des élèves sortant du primaire pour une formation d'une durée totale de deux ans. Il offre la possibilité aux sortants de ce cycle d'intégrer l'enseignement secondaire technique ou de s'intégrer dans la vie active.

### **2.5.1.5 L'enseignement supérieur**

L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat ou du GCE A Level. L'enseignement supérieur est dispensé dans sept universités d'Etat ainsi que dans un certain nombre d'institutions privées.

### **2.5.1.6 L'enseignement normal**

L'enseignement normal s'occupe de la formation des enseignants du primaire, de la maternelle et du secondaire général et technique.

## **2.6 Les départements ministériels en charge de l'éducation au Cameroun**

Le Décret N°2006/306 du 22 septembre 2006 portant organisation du Gouvernement a rattaché les six niveaux d'enseignement énumérés plus haut aux structures gouvernementales suivantes :

- **Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)** qui se charge l'enseignement supérieur et post secondaire ;
- **Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)** qui se charge de l'enseignement maternel et primaire ainsi que l'enseignement normal général (ENIEG) ;

• **Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) qui se charge de l'enseignement secondaire (général et technique) et l'enseignement normal technique (ENIET) ;**

• **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) qui se charge de l'enseignement post-primaire et la formation professionnelle.**

---

---

## CHAPITRE 3 : LA DEMANDE DES SERVICES D'EDUCATION

La demande d'éducation représente l'ensemble d'enfants inscrits ou en âge de s'inscrire dans un établissement d'enseignement. Deux notions majeures ressortent de ce concept principal. Il s'agit de la demande effective et de la demande potentielle. Dans l'enseignement secondaire, la première notion fait allusion à l'ensemble des enfants inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire au cours d'une année scolaire donnée. La seconde notion quant-à elle représente tous les enfants en âge de fréquenter un établissement d'enseignement secondaire. Dans ce chapitre, il sera question de présenter de la demande scolaire au cours de l'année 2009/2010.

L'on ressortira ainsi, non seulement la demande des enfants en âge de s'inscrire à la sixième/1<sup>ère</sup> année de l'enseignement secondaire mais également, l'ensemble de ceux qui sont inscrits. Cette analyse sera successivement faite par ordre d'enseignement, sous système et type d'enseignement. Il sera également fait part de la qualité de cette demande effective.

### 3.1 Demande d'éducation dans l'enseignement secondaire

#### 3.1.1 Demande potentielle d'éducation

##### • *Effectifs scolarisables au cours de l'année scolaire 2009/2010*

Au cours de l'année 2009, la population scolarisable ou demande potentielle selon les données du BUCREP et, l'estimation de l'Institut National de la Statistique a été estimée à 3 328 972. La répartition de cet effectif qui est compris entre 12 et 18 ans par cycle (intervalle d'âge au cours du quel un élève est censé être au secondaire) montre que 2 036 539 élèves sont censés frapper à la porte du premier cycle, tandis que 695 056 élèves sont censés frapper à celle du second cycle.

**Tableau 2 : Répartition des effectifs scolarisables suivant le cycle d'enseignement et la région**

Région	1 <sup>er</sup> Cycle		2 <sup>nd</sup> Cycle		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Adamaoua	103932	5,10	65857	9,48	169789	5,42
Centre	313909	15,41	234536	33,74	548445	17,52
Est	81948	4,02	53460	7,69	135408	4,32
Extrême-nord	351349	17,25	210421	30,27	561770	17,94
Littoral	339096	16,65	186677	26,86	525773	16,79
Nord	180965	8,89	115992	16,69	296957	9,48
Nord-ouest	228796	11,23	143766	20,68	372562	11,9
Ouest	220018	10,80	135349	19,47	355367	5,03
Sud	66122	3,25	45962	6,61	112084	3,58
Sud-ouest	150404	7,39	100413	14,45	250817	8,01
<b>Ensemble</b>	<b>2036539</b>	<b>100</b>	<b>695056</b>	<b>100</b>	<b>3328972</b>	<b>100</b>

Source : Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2010/nos calculs

Une analyse selon les régions révèle que l'Extrême-nord (17, 94%) et le Centre (17, 52%) possèdent les effectifs scolarisables les plus élevés. La région du Sud et celle de l'Est sont par ailleurs les moins fournies en demande potentielle avec respectivement 3,25 % et 4,02 %.

Le contraste régional de l'Extrême-nord (plus forte demande potentielle) et le Sud (plus faible demande potentielle) pourrait s'expliquer par le fait que la première est la plus peuplée et la seconde la moins d'après les résultats du 3<sup>ème</sup> RGPH. Les différents résultats ci-dessus sont confinés dans le tableau ci-dessus.

• *Evolution des effectifs scolarisables de 2005 à 2009*

Sur la période allant de 2005 à 2009, l'évolution de la population scolarisable est passée de 2 899 572 à 3 328 972, soit un taux moyen d'évolution annuel de 3,52%.

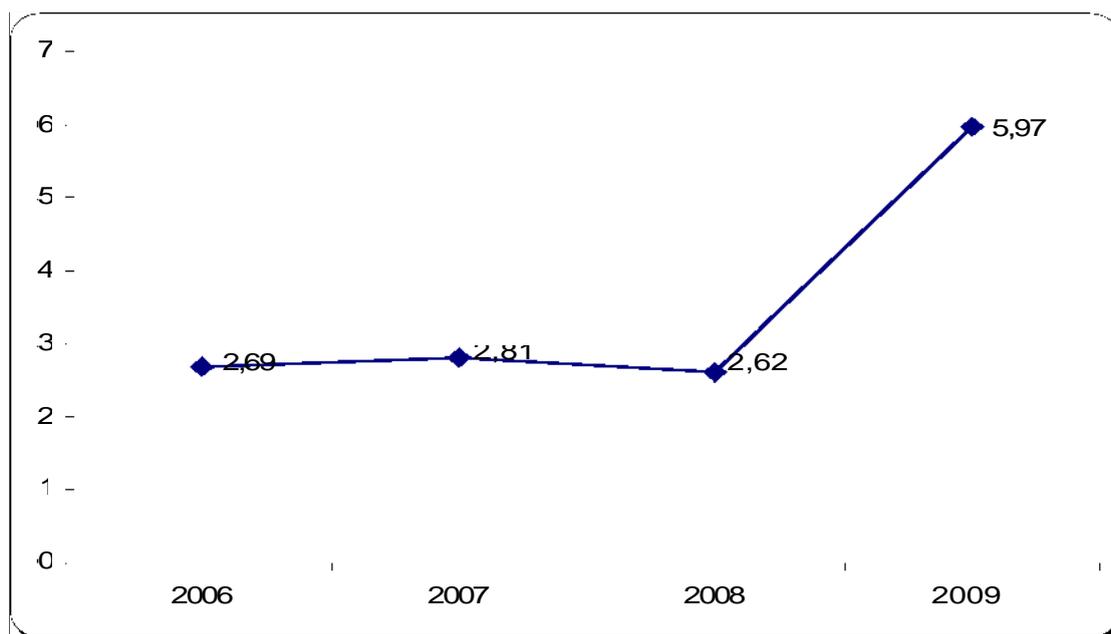
**Tableau 3 : Evolution de la population scolarisable de 2005 à 2009 par région**

Région	Année				
	2005	2006	2007	2008	2009
Adamaoua	152627	156747	160978	165325	169789
Centre	493007	403616	520016	434026	548445
Est	121722	125007	128382	131849	135408
Extrême-nord	504985	518608	532620	547002	561770
Littoral	382626	495385	403490	511950	525773
Nord	266941	274148	281548	289151	296957
Nord-ouest	334904	343945	353230	362770	372562
Ouest	319539	328164	337025	346125	355 367
Sud	97756	100394	106268	109138	112084
Sud-ouest	225465	231550	237812	244223	250817
<b>Ensemble</b>	<b>2899572</b>	<b>2977564</b>	<b>3061369</b>	<b>3141559</b>	<b>3328972</b>
<b>Taux d'évolution annuel</b>	-	<b>2,69</b>	<b>2,81</b>	<b>2,62</b>	<b>5,96</b>

Source : Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2010/nos calculs

Ce taux est plus élevé que la majorité des taux annuels d'évolution car, entre 2008 et 2009, on a observé un taux d'évolution de 5,96% ce qui dénote un accroissement brusque de l'effectif de la population de la tranche 12-18 ans, comme le montre le graphique ci-dessous.

**Graphique 2 : Taux d'évolution annuel de la population scolarisable dans le secondaire de 2005 à 2009**



Source : Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2010/nos calculs

### 3.1.2 Demande effective d'éducation

Si la demande potentielle indique l'ampleur du travail à réaliser en termes du nombre d'enfants à scolariser dans les établissements d'enseignement secondaires, un autre fait est de savoir combien ils sont effectivement scolarisés. L'analyse de la demande effective permet donc à travers les statistiques scolaires produites par le ministère (source interne), de déterminer les effectifs de la population scolarisée.

L'observation des données brutes à travers les effectifs scolarisés suivant le sexe, l'ordre d'enseignement, les sous-systèmes d'enseignement représente dans ce rapport, la première étape de l'analyse du fonctionnement de l'enseignement secondaire. Un accent sera porté sur l'évolution des effectifs afin d'apprécier l'efficacité des politiques de promotion de l'éducation mises en œuvre.

• **Effectifs scolarisés suivant le sexe et la région**

D'une manière globale au cours de l'année scolaire 2009/2010, 1 390 747 élèves ont été inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire au Cameroun. On retrouve parmi cet effectif, 772 215 garçons soit 55,5% des inscrits et 618 532 filles, soit 44,5%.

Ces effectifs ont connu une légère hausse par rapport à 2008/2009. En effet, au cours de cette année, la demande globale s'est élevée à 1268662 dont 573413 filles et 695249 garçons. La hausse entre ces deux années est estimée à 9,62%.

Par ailleurs, l'analyse des disparités régionales révèle que l'Adamaoua et de l'Est sont celles qui ont une faible population scolarisée avec des pourcentages respectifs de 3,00% et 3,72% du total national. Les régions du Centre avec 20,24%, du Littoral avec 18,46% et de l'Ouest avec 16,51% représentent celles où les effectifs scolarisés ont été considérables.

Tableau 4 : Répartition de la population scolarisée en 2009/2010 (%) suivant le sexe et la région

Région	Sexe					
	Filles		Garçons		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Adamaoua	14 120	2,28	27 579	3,57	41 699	3,00
Centre	132 309	21,39	149 198	19,32	281 507	20,24
Est	20 546	3,32	31 180	4,04	51 726	3,72
Extrême-Nord	25 836	4,18	77 527	10,04	103 363	7,43
Littoral	125 050	20,22	131 747	17,06	256 797	18,46
Nord	19 489	3,15	53 990	6,99	73 479	5,28
Nord-Ouest	83 278	13,46	83 999	10,88	167 277	12,03
Ouest	111 500	18,03	118 147	15,30	229 647	16,51
Sud	27 678	4,47	38 444	4,98	66 122	4,75
Sud-ouest	58 726	9,49	60 404	7,82	119 130	8,57
<b>TOTAL</b>	<b>618 532</b>	<b>100,00</b>	<b>772 215</b>	<b>100,00</b>	<b>1 390 747</b>	<b>100,00</b>

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

Le suivi de l'évolution des effectifs des inscrits dans les établissements permet de mesurer l'efficacité des politiques de promotion de l'éducation. Entre les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010, l'effectif d'inscrits a augmenté. En effet, on est passé de 1 268 662 élèves inscrits en 2008/2009 à 1 390 747 en 2009/2010. Cette augmentation est évaluée à 9,61% dont 11,07% chez les garçons et 7,87% chez les filles. Il faut par ailleurs ajouter que cette augmentation des effectifs s'est davantage faite forte dans les régions du Nord (18,56%), de l'Extrême-nord (16,17%) et du Sud (16,45%). Seulement une augmentation de 1,35% a été notée dans la région du Centre. Ces augmentations sont certainement dues à la promotion de l'éducation dans les Zones dites d'Education Prioritaires (ZEP).

Pour le cas spécifique des filles, on a atteint entre les deux années scolaires, une augmentation de près de 18% dans la région de l'Extrême-nord alors que la région du Centre régressait de 0,08%.

Pour le cas des garçons, le Nord (21,5%) et le Sud (19,88%) ont été celles où accroissement du nombre d'inscrits a été le plus élevé.

Tableau 5 : Evolution des inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire de 2008 à 2009

Régions	2008/2009 (a)			2009/2010 (b)			variation (%) (a-b)/b		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Adamaoua	12 718	24 191	36 909	14 120	27 579	41 699	11,02	14,01	12,98
Centre	132 416	145 352	277 768	132 309	149 198	281 507	-0,08	2,65	1,35
Est	18 451	27 352	45 803	20 546	31 180	51 726	11,35	14,00	12,93
Extrême-nord	21 905	67 069	88 974	25 836	77 527	103 363	17,95	15,59	16,17
Littoral	115 300	116 340	231 640	125 050	131 747	256 797	8,46	13,24	10,86
Nord	17 534	44 440	61 974	19 489	53 990	73 479	11,15	21,49	18,56
Nord-Ouest	71 697	72 687	144 384	83 278	83 999	167 277	16,15	15,56	15,86
Ouest	103 417	109 111	212 528	111 500	118 147	229 647	7,82	8,28	8,05
Sud	24 685	32 095	56 780	27 678	38 444	66 122	12,12	19,78	16,45
Sud-ouest	55 290	56 612	111 902	58 726	60 404	119 130	6,21	6,70	6,46
<b>TOTAL</b>	<b>573 413</b>	<b>695 249</b>	<b>1 268 662</b>	<b>618 532</b>	<b>772 215</b>	<b>1 390 747</b>	<b>7,87</b>	<b>11,07</b>	<b>9,62</b>

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• *Effectifs scolarisés selon le statut de l'établissement et la région*

Concernant les effectifs d'inscrits selon le statut, l'enseignement Secondaire Général au cours de l'année scolaire 2009/2010, on a recensé 1 115 809 représentant 80,23% de l'ensemble de la demande. Cette demande d'inscription a été plus élevée pour les ESG de la région du Centre (20,74%) et le Littoral (17,45%), tandis qu'elle a été plus faible dans l'Adamaoua (3,00%), l'Est (3,50%) et le Sud (4,44%).

Pour le cas spécifique des filles, elles représentent 47,40% de l'ensemble de la demande totale dans les ESG. Elle est plus élevée dans le Centre (21,74%), le Littoral (18,92) et l'Ouest (18,27%).

**Tableau 6 : Répartition suivant le sexe et la région des effectifs de l'Enseignement secondaire et Général**

Régions	Sexe					
	Filles		Garçons		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Adamaoua	12 191	2,31	21 247	3,62	33 438	3
Centre	114 908	21,74	116 456	19,83	231 364	20,74
Est	16 473	3,12	22 546	3,84	39 019	3,5
Extrême-nord	22 749	4,3	70 648	12,03	93 397	8,37
Littoral	100 022	18,92	94 675	16,12	194 697	17,45
Nord	16 867	3,19	44 087	7,51	60 954	5,46
Nord-ouest	72 353	13,69	57 641	9,82	129 994	11,65
Ouest	96 566	18,27	86 659	14,76	183 225	16,42
Sud	22 761	4,31	26 826	4,57	49 587	4,44
Sud-ouest	53 727	10,16	46 407	7,9	100 134	8,97
<b>TOTAL</b>	<b>528 617</b>	<b>100</b>	<b>587 192</b>	<b>100</b>	<b>1 115 809</b>	<b>100</b>

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

L'Enseignement Technique et Professionnel présente les effectifs les plus bas des types d'enseignement. En effet, il représente 19,76% de l'ensemble des types d'enseignement. De plus, ces effectifs sont plus concentrés dans le Littoral (22,59%) et le Centre (18,24%). Outre la région de l'Est, les régions septentrionales ont de très bas effectifs dans ce type d'enseignement.

L'analyse suivant le genre révèle que 32,70% des effectifs de l'ETP sont des filles et le reste, soit environ 67,30% sont des garçons. La région du Littoral est celle qui a le plus grand effectif des filles et des garçons. Il n'en ait pas ainsi de la région de l'Adamaoua qui est celle où on relève le plus faible effectif d'inscrits quelle que soit le genre. Enfin, il ressort que dans cette région, une fille pour deux garçons va dans un établissement d'enseignement Technique et Professionnel.

**Tableau 7 : Répartition selon le sexe des effectifs de l'Enseignement Technique et Professionnel**

Régions	Sexe					
	Filles		Garçons		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Adamaoua	1929	2,15	6332	3,42	8261	3,00
Centre	17401	19,35	32742	17,70	50143	18,24
Est	4073	4,53	8634	4,67	12707	4,62
Extrême-Nord	3087	3,43	6879	3,72	9966	3,62
Littoral	25028	27,84	37072	20,04	62100	22,59
Nord	2622	2,92	9903	5,35	12525	4,56
Nord-Ouest	10925	12,15	26358	14,25	37283	13,56
Ouest	14934	16,61	31488	17,02	46422	16,88
Sud	4917	5,47	11618	6,28	16535	6,01
Sud-ouest	4999	5,56	13997	7,57	18996	6,91
<b>Cameroun</b>	<b>89915</b>	<b>100,00</b>	<b>185023</b>	<b>100,00</b>	<b>274938</b>	<b>100,00</b>

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

• *Effectifs scolarisés selon le sous système*

L'analyse des effectifs scolarisés par sous système dans l'Enseignement Secondaire Général montre que le sous système francophone regroupe 76,72% d'effectifs. Le reste se retrouve dans le système anglophone.

Tableau 8 : Répartition des effectifs scolarisés dans les régions suivant le sous système

Région	Sous-système					
	Anglophone		Francophone		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Adamaoua	1656	4,95	31782	95,05	33438	100,00
Centre	9811	4,24	221553	95,76	231364	100,00
Est	1260	3,23	37759	96,77	39019	100,00
Extrême-nord	698	0,75	92699	99,25	93397	100,00
Littoral	12348	6,34	182349	93,66	194697	100,00
Nord	1158	1,90	59796	98,10	60954	100,00
Nord-ouest	125790	96,77	4204	3,23	129994	100,00
Ouest	11889	6,49	171336	93,51	183225	100,00
Sud	1292	2,61	48295	97,39	49587	100,00
Sud-ouest	94859	94,73	5275	5,27	100134	100,00
Ensemble	259501	23,28	855 048	76,72	1114549	100,00

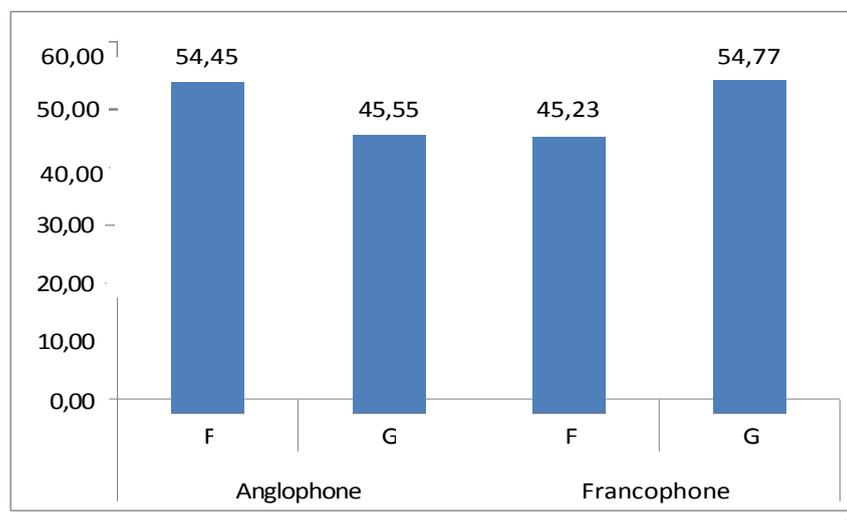
*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

Concernant les disparités régionales, on retrouve plus d'élèves inscrits dans le sous système anglophone quand il s'agit des régions du Sud-ouest et du Nord-ouest. Il en est de même pour les régions francophones où il y'a plus d'élèves inscrits dans le sous système francophone.

Le graphique ci-après ressort la répartition des effectifs d'élèves inscrits par sous système suivant le sexe dans l'enseignement secondaire général. En effet, concernant le sous système Anglophone, il y'a plus de filles que de garçons. Ainsi, on rencontre 54,45% de filles inscrites dans ce sous système contre 45,55% de garçons. Cette allure n'est pas relevée dans le sous système francophone. Il y'a 54,77% de garçons inscrits dans ce sous système contre 45,23% de filles. Ceci laisse présager qu'il y'a plus d'efforts à faire dans le système francophone pour atteindre l'objectif d'une éducation égalitaire.



**Graphique 3 : Pourcentage des effectifs scolarisés suivant le sous système et le sexe**



*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

• **Effectifs scolarisés selon l'ordre d'enseignement**

La répartition des effectifs scolarisés de l'ESG suivant l'ordre d'enseignement montre qu'il y'a plus d'élèves inscrits dans le public que dans le privé. En effet, on retrouve 73,69% d'élèves dans le public contre seulement 26,31% dans le privé.

Concernant les effectifs inscrits dans le public, c'est la région de l'Extrême-nord (94,67%) et celle du Nord (90,26%) qui concentrent les plus grands pourcentages d'effectifs inscrits. Dans le privé, c'est la région du Littoral (50,50%) et du Centre (32,04%) qui ont les plus grands pourcentages d'effectifs inscrits dans l'Enseignement Secondaire Général.

**Tableau 9 : Répartition des effectifs inscrits dans la région suivant l'ordre d'enseignant**

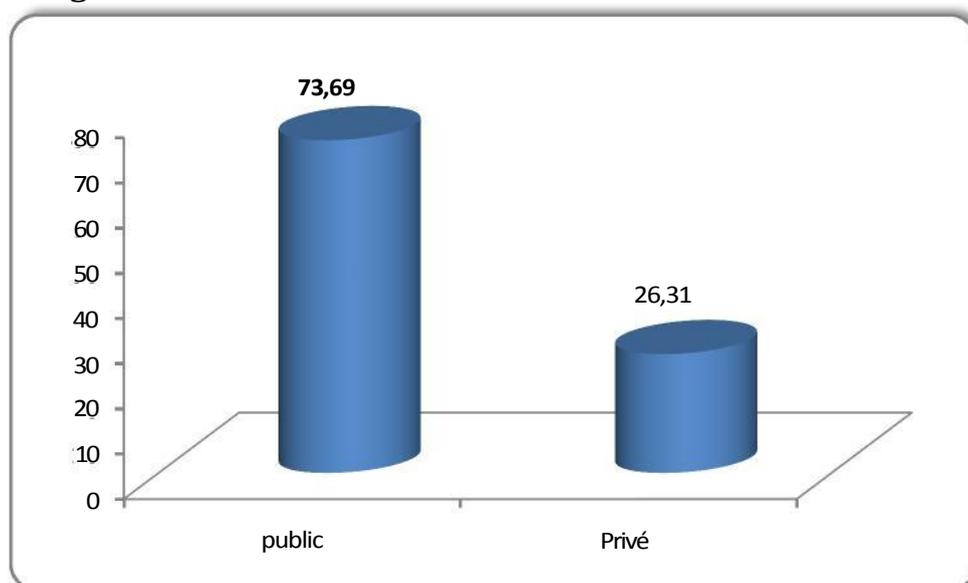
Régions	Ordre d'enseignement					
	Public		Privé		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Adamaoua	28 787	86,09	4 651	13,91	33 438	100,00
Centre	157 237	67,96	74 127	32,04	231 364	100,00
Est	32 558	83,44	6 461	16,56	39 019	100,00
Extrême-Nord	88 420	94,67	4 977	5,33	93 397	100,00
Littoral	96 371	49,50	98 326	50,50	194 697	100,00
Nord	55 016	90,26	5 938	9,74	60 954	100,00
Nord-Ouest	97 313	74,86	32 681	25,14	129 994	100,00
Ouest	148 253	80,91	34 972	19,09	183 225	100,00
Sud	44 006	88,75	5 581	11,25	49 587	100,00
Sud-ouest	74 278	74,18	25 856	25,82	100 134	100,00
<b>Cameroun</b>	<b>822 239</b>	<b>73,69</b>	<b>293 570</b>	<b>26,31</b>	<b>1 115 809</b>	<b>100,00</b>

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

La représentation graphique ci-dessus ressort explicitement l'écart entre le pourcentage d'élèves inscrits dans l'enseignement secondaire privé et celui inscrit dans le public. Les

effectifs d'inscrits dans l'ESG représentent pratiquement le triple de ceux inscrits dans le privé. La capacité d'offre du public est donc plus grande que celle du privé.

**Graphique 4 : Pourcentage des effectifs scolarisés dans l'ESG par ordre d'enseignement**



Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

Dans l'ETP, la répartition des élèves inscrits montre que la même tendance pour l'ESG est quasiment respectée. En effet, il y'a 73,95% d'élèves inscrits dans le public contre seulement 26,05% dans le privé.

Le Nord (99,46%) et l'Adamaoua (98,79%) ont les pourcentages les plus élevés d'élèves inscrits dans le public. Le Littoral (55,26%) et l'Ouest (31,07%) possèdent par ailleurs les pourcentages les plus élevés d'effectifs d'élèves inscrits dans le privé.

Tableau 10 : Répartition des effectifs de l'ETP par ordre et région

Régions	Ordre d'enseignement					
	Public		Privé		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Adamaoua	8161	98,79	100	1,21	8261	100,00
Centre	40677	81,12	9466	18,88	50143	100,00
Est	11254	88,57	1453	11,43	12707	100,00
Extrême-nord	9719	97,52	247	2,48	9966	100,00
Littoral	27781	44,74	34319	55,26	62100	100,00
Nord	12457	99,46	68	0,54	12525	100,00
Nord-Ouest	30153	80,88	7130	19,12	37283	100,00
Ouest	31998	68,93	14424	31,07	46422	100,00
Sud	15130	91,50	1405	8,50	16535	100,00
Sud-ouest	15979	84,12	3017	15,88	18996	100,00
Cameroun	203309	73,95	71629	26,05	274938	100,00

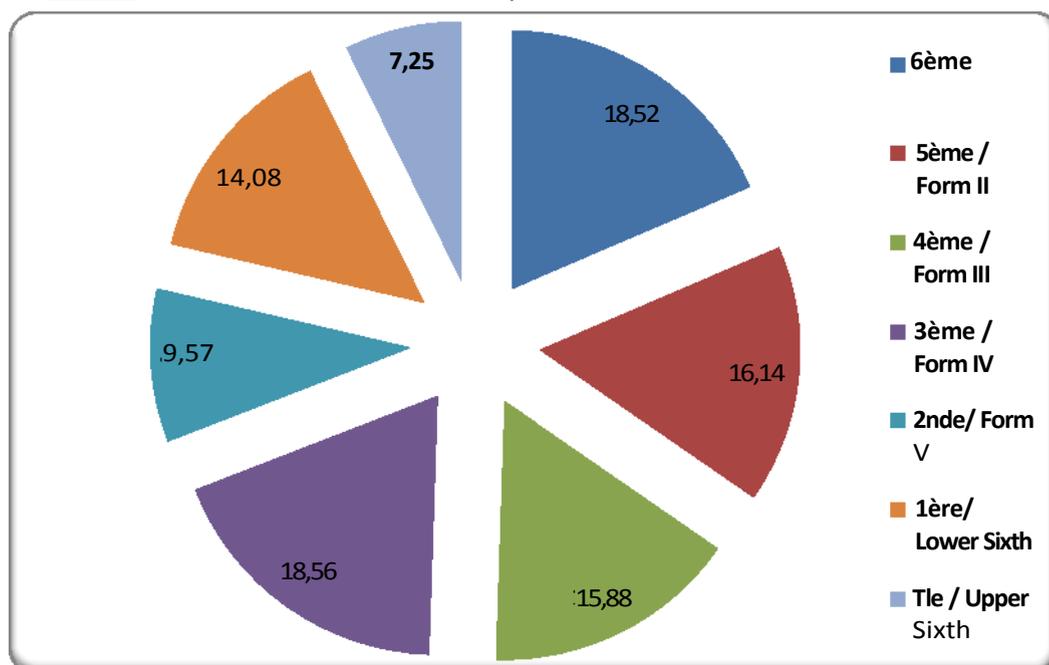
Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• **Effectifs scolarisés par année d'étude dans l'ESG**

D'après le graphique suivant, il y'a plus d'élèves inscrits en classe de 3<sup>ème</sup> que partout ailleurs. En effet, 18,56% des effectifs se retrouvent en classe de 3<sup>ème</sup> et 18,52% en classe de 6<sup>ème</sup>. Les classes de 2<sup>nde</sup> et de Tle détiennent par contre les plus bas effectifs.

Graphique 5 : Répartition des élèves de l'ESG Francophone par niveau d'études

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010



### 3.2 Indicateurs de scolarisation

#### • Taux brut de scolarisation

Dans le secondaire, cet indicateur permet de montrer le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation. Il indique la capacité du système éducatif à inscrire les élèves d'un groupe d'âge particulier. Il peut être aussi utilisé conjointement avec le taux net de scolarisation pour mesurer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée au secondaire.

Il est le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, le taux brut de scolarisation a été de 41,78%. Il est de 42,90% chez les garçons et 40,45% chez les filles. Ce taux brut de scolarité a légèrement diminué depuis 2008/2009. En effet, il était estimé à 44,0% en 2008/2010. Cette baisse d'environ 2,5% entre les deux années scolaires marque certainement une baisse de régime dans le processus de promotion de l'éducation dans l'enseignement secondaire. L'analyse des disparités régionales montre que c'est dans la région l'Ouest (64,62%) que la scolarisation est plus élevée dans le secondaire. Les trois régions septentrionales ont les taux les plus bas avec un minimum dans la région de l'Extrême-nord (18,40%).

Tableau 11 : Taux brut de scolarisation suivant la région et le sexe

Région	Population scolarisée (a)			Population scolarisable (b)			Taux Brut de scolarisation (a)/(b)		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	27 579	14 120	41 699	84 369	85 420	169 789	32,69	16,53	24,56
Centre	149 198	132 309	281 507	270 767	277 678	548 445	55,10	47,65	51,33
Est	31 180	20 546	51 726	68 266	67 142	135 408	45,67	30,60	38,20
Extrême-nord	77 527	25 836	103 363	274 260	287 510	561 770	28,27	8,99	18,40
Littoral	131 747	125 050	256 797	308 934	216 839	525 773	42,65	57,67	48,84
Nord	53 990	19 489	73 479	148 260	148 697	296 957	36,42	13,11	24,74
Nord-Ouest	83 999	83 278	167 277	186 963	185 599	372 562	44,93	44,87	44,90
Ouest	118 147	111 500	229 647	274 957	80 410	355 367	42,97	138,66	64,62
Sud	38 444	27 678	66 122	56 304	55 780	112 084	68,28	49,62	58,99
Sud-ouest	60 404	58 726	119 130	127 082	123 735	250 817	47,53	47,46	47,50
Cameroun	772 215	618 532	1 390 747	1 800 162	1 528 810	3 328 972	42,90	40,46	41,78

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010



• **Le Taux net de scolarisation**

Le taux net présente un avantage par rapport au taux brut puisqu'il ne prend en compte que les élèves qui appartiennent au groupe d'âge correspondant. Il est l'effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation exprimé en pourcentage de la population correspondante. Le taux net de scolarisation au Cameroun au cours de l'année scolaire 2009/2010 a été de 34,65%. Il est ainsi de 41,20% chez les filles et 30,60% chez les garçons. On remarque par ailleurs que ce taux est plus bas que le taux brut de scolarisation. La différence entre ce taux et le taux brut qui est d'environ 7 points marque l'inscription des élèves ayant plus de l'âge officiel ou même moins de cet âge qui leur permet en principe d'inscrire dans le cycle secondaire.

**Tableau 12 : Taux net de scolarisation**

	Sexe		
	Filles	Garçons	Ensemble
Population de la tranche d'âge scolarisée	417803	494747	912550
Population de la tranche d'âge scolarisable	1014167	1619786	2633953
Taux net de scolarisation	41,20	30,60	34,65

• **Rapport filles/garçons**

Le rapport fille garçons ressort l'ensemble des efforts fournis pour l'atteinte de l'objectif d'une scolarisation égalitaire entre les garçons et les filles. En effet, au cours de l'année scolaire 2009/2010, ce rapport est de 0,80 dans l'enseignement secondaire. En effet, pour 5 garçons inscrits dans l'enseignement secondaire au Cameroun, on a également 4 Filles inscrites. Bien que pouvant être considéré comme stable, ce ratio a baissé de 0,3 point entre l'année scolaire 2008/2009 et 2009/2010. L'analyse des disparités régionales montre que ce rapport est plus élevé dans les régions anglophones que partout ailleurs. Il est ainsi de 0,99 dans la région du Nord-ouest et de 0,97 dans la région du Sud-ouest. Il est par contre plus faible dans les régions septentrionales. On est à 0,33 dans l'Extrême-nord, puis 0,36 pour le Nord et 0,51 pour l'Adamaoua. Le tableau ci-dessous récapitule tous ces résultats.

Tableau 13 : Indice de parité filles garçons dans le secondaire

	2009/2010			
	Filles	Garçons	Total	IPS
Adamaoua	14 120	27 579	41 699	0,51
Centre	132 309	149 198	281 507	0,89
Est	20 546	31 180	51 726	0,66
Extrême-nord	25 836	77 527	103 363	0,33
Littoral	125 050	131 747	256 797	0,95
Nord	19 489	53 990	73 479	0,36
Nord-Ouest	83 278	83 999	167 277	0,99
Ouest	111 500	118 147	229 647	0,94
Sud	27 678	38 444	66 122	0,72
Sud-ouest	58 726	60 404	119 130	0,97
Cameroun	618 532	772 215	1 390 747	0,80

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

### 3.3 Efficacité interne du système éducatif

L'objectif du système éducatif n'est pas seulement d'accueillir les élèves en âge de fréquenter, mais également de leur permettre d'arriver jusqu'au terme leur cycle d'étude. Et ceci permet de mesurer l'efficacité interne du système. L'analyse des redoublements constituent donc ainsi, des éléments nécessaires au suivi de l'efficacité interne du système.

#### • Taux de redoublements selon le sexe et la région

Sur le plan national, l'enseignement secondaire a connu au terme de l'année scolaire 2009/2010, un taux de redoublement de 15,61% dont 16,06%chez les garçons et 15,10% chez les filles.

Il faut par ailleurs noter que c'est dans la région du Littoral qu'il été le plus élevé (21,43%) tandis que dans la région du Sud-ouest, il n'était que de 5,65%. Concernant les filles, elles sont plus nombreuses à redoubler leur classe dans la région de l'Extrême-nord (21 ,06%) et à réussir plus dans la région du sud-ouest (5,71%). Il n'en est pas de même pour les garçons qui ont davantage redoublé dans la région du littoral et, admis en classe supérieure dans la région du Sud-ouest.



**Tableau 14 : Pourcentage de redoublants selon le sexe par région**

Région	Sexe		
	Filles	Garçons	Ensemble
Adamaoua	17,02	16,18	16,48
Centre	16,23	17,11	16,67
Est	18,99	18,93	18,96
Extrême-Nord	21,06	18,21	18,91
Littoral	20,60	22,30	21,43
Nord	15,60	13,49	14,07
Nord-ouest	7,20	6,94	7,08
Ouest	16,28	17,77	16,99
Sud	17,60	17,53	17,56
Sud-ouest	5,61	5,70	5,65
<b>Cameroun</b>	<b>15,10</b>	<b>16,06</b>	<b>15,61</b>

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

• **Taux de redoublements selon le sexe et le sous système**

Le taux de redoublements selon le sous système montre francophone que le redoublement est plus accentué dans le sous système francophone (18,36%) que dans le sous système anglophone (6,56%).

Dans le sous système francophone, on a noté plus de garçons qui ont redoublé la classe que les filles. Ce taux est ainsi de 18,49% chez les garçons et 18,20% chez les filles. Le contraire est observé dans le sous système anglophone où on observe que le taux de redoublements est plus élevé chez les filles (6,63%) que chez les garçons (6,47%).

**Tableau 15 : Taux de redoublements selon par sous système (%)**

Région	Sous système					
	Francophone			Anglophone		
	filles	Garçons	Ensemble	filles	Garçons	Ensemble
Adamaoua	17,53	16,47	16,85	9,57	9,40	9,48
Centre	16,63	17,51	17,07	7,41	7,76	7,58
Est	19,26	19,10	19,17	11,47	13,68	12,70
Extrême-nord	21,18	18,19	18,91	13,22	22,29	17,77
Littoral	21,38	23,17	22,25	9,66	8,80	9,26
Nord	15,72	13,53	14,12	12,50	10,18	11,40
Nord-Ouest	12,27	12,95	12,58	7,04	6,73	6,90
Ouest	16,91	18,58	17,70	6,90	6,55	6,73
Sud	17,79	17,62	17,70	11,01	13,99	12,46
Sud-ouest	10,67	11,63	11,15	5,34	5,34	5,34
<b>Cameroun</b>	<b>18,20</b>	<b>18,49</b>	<b>18,36</b>	<b>6,63</b>	<b>6,47</b>	<b>6,56</b>

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

Dans le sous système francophone, le pourcentage de redoublants est plus élevé dans la région du Littoral (22,25%) et plus faible dans le Sud-ouest (11,15%). Il n'est pas du sous système Anglophone. En effet, le taux de redoublement est plus élevé dans la région de l'Est (12,70%) et bas dans la région du Sud-ouest (5,34%). Tout laisse croire que les élèves sont mieux suivis en zone anglophone.



• **Taux de redoublements selon le sexe et l'ordre d'enseignement**

Le redoublement par ordre d'enseignement donne un autre aperçu. Le pourcentage de redoublants au cours de l'année scolaire 2009/2010 a été quasiment identique pour les deux ordres d'enseignement. Il est de 15,81% pour le public et 15,04% pour le privé. Il faut néanmoins ajouter qu'il est légèrement plus élevé dans le public que dans le privé. La différence entre les deux ordres a été de 0,87 point. Les tendances régionales demeurant quasi identiques à la structure nationale.

Au regard de ces chiffres, il ressort que ce taux qui était de 16,07% en 2008/2009 a baissé en 2009/2010. Cette baisse du taux de redoublants qui est une amélioration de la qualité de la formation est estimée à 1,62%.

Tableau 16 : Taux de redoublements selon l'ordre d'enseignement (%)

Région	Public			Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Adamaoua	16,99	16,33	16,57	17,16	15,05	15,98
Centre	18,33	18,62	18,48	12,13	13,62	12,84
Est	19,65	19,18	19,37	16,45	17,36	16,89
Extrême-Nord	22,11	18,44	19,31	9,92	13,05	11,81
Littoral	20,35	24,43	22,32	20,85	20,25	20,55
Nord	15,66	13,34	13,93	15,33	15,38	15,36
Nord-Ouest	7,49	7,68	7,58	6,37	4,64	5,62
Ouest	15,72	17,48	16,55	18,70	19,01	18,85
Sud	16,90	16,88	16,89	22,57	23,08	22,83
Sud-ouest	5,76	5,71	5,73	5,22	5,66	5,41
<b>Cameroun</b>	<b>15,23</b>	<b>16,29</b>	<b>15,81</b>	<b>14,78</b>	<b>15,33</b>	<b>15,04</b>

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• **Taux de redoublements selon le sexe et le statut dans l'enseignement** Le redoublement selon le statut dans l'enseignement ressort une autre réalité. En effet, c'est dans l'ESG qu'on note le taux le plus élevé des redoublants. Il est de ce fait 15,61% dans ce type d'enseignement et 15,03% dans l'ETP. Le Littoral présente encore le plus grand pourcentage de redoublants dans l'ESG alors que c'est la région du Nord qui a connu le plus grand taux de redoublant dans l'ETP.

Tableau 17 : Taux de redoublement selon le sexe et le statut dans l'enseignement

Régions	Type d'enseignement					
	ESG			ETP		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Adamaoua	17,02	16,18	16,48	25,35	19,55	20,91
Centre	16,23	17,11	16,67	15,34	15,79	15,63
Est	18,99	18,93	18,96	20,53	19,04	19,52
Extrême-nord	21,06	18,21	18,91	19,31	17,23	17,87
Littoral	20,60	22,30	21,43	17,52	17,48	17,50
Nord	15,60	13,49	14,07	26,70	21,52	22,60
Nord-ouest	7,20	6,94	7,08	9,54	9,04	9,18
Ouest	16,28	17,77	16,99	15,15	15,00	15,04
Sud	17,60	17,53	17,56	14,72	17,77	16,87
Sud-ouest	5,61	5,70	5,65	4,64	5,67	5,40
Cameroun	15,10	16,06	15,61	15,50	15,03	15,18

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• Taux Brut d'admission dans l'enseignement secondaire

Le taux brut d'accès dans l'enseignement secondaire exprime le nombre total des nouveaux élèves en sixième ou première année du secondaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement secondaire.

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, le taux brut d'admission au secondaire a été de 49,78%. Ce taux est plus élevé chez les garçons (52,81%) que chez les filles (46,56%). Au regard des disparités régionales, c'est dans la région du Sud (86,80%) et de l'Ouest (71,89%) qu'il est le plus élevé. Il est par contre plus bas dans les régions du septentrion avec le minimum à l'Extrême-nord (24,24%).

Tableau 18 : Taux brut d'admission au secondaire

Régions	Nouveaux Inscrits			Taux Brut d'Admission		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Adamaoua	3226	6430	9656	23,10	43,46	33,57
Centre	26298	24946	51244	67,21	63,28	65,24
Est	5406	7316	12722	51,45	60,40	56,24
Extrême-Nord	7309	18424	25733	14,57	32,90	24,24
Littoral	18169	18148	36317	60,05	60,34	60,20
Nord	4438	11650	16088	18,43	42,63	31,29
Nord-Ouest	16414	16560	32974	54,92	52,48	53,67
Ouest	20600	21345	41945	72,94	70,90	71,89
Sud	6039	7262	13301	82,96	90,27	86,80
Sud-ouest	10262	10875	21137	50,62	51,09	50,86
Cameroun	118161	142956	261117	46,56	52,81	49,78

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010



• **Taux d'achèvement dans l'enseignement secondaire**

Le taux d'achèvement du secondaire défini par le taux d'accès en dernière année du secondaire ou la classe de Terminale s'obtient par le nombre total de nouveaux entrants en dernière année du secondaire, indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge officiel de la fin du secondaire qui est 18 ans.

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, le taux d'achèvement a été évalué à 20,85%. Cette situation montre que l'on est encore en deçà des 100% escomptés. Les pertes dans le circuit non comptabilisés dans ce cadre sont encore légions. Lorsqu'on observe le comportement de ce taux sur le plan régional, on note que c'est dans la région de Littoral qu'il est plus élevé. Il est de 35,24% dans cette région, largement au dessus de la moyenne nationale. On note par contre que c'est dans les trois régions septentrionales ainsi que l'Est que ce taux est inférieur à la moyenne nationale. Il est à moins de 05,00% dans la région de l'Extrême-nord.

L'analyse du taux d'achèvement selon le sexe montre qu'il est plus élevé chez les filles (23,79%) que chez les garçons (18,14%). Pour le cas particulier des filles, il est très faible dans la région de l'Extrême-nord et descend même en deca de 8%.

Tableau 19 : Taux d'achèvement dans le secondaire

Régions	Nouveaux Admis en Tle			Taux d'achèvement		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	764	1254	2018	5,60	10,62	7,93
Centre	10557	12044	22601	24,99	29,57	27,24
Est	1104	1693	2797	10,25	18,50	14,04
Extrême-Nord	814	3055	3869	1,90	7,84	4,73
Littoral	11609	12066	23675	33,46	37,13	35,24
Nord	907	2489	3396	3,63	12,55	7,58
Nord-Ouest	6677	6842	13519	24,76	27,13	25,91
Ouest	6939	7860	14799	29,71	36,83	33,11
Sud	1383	2424	3807	17,57	29,80	23,78
Sud-ouest	3999	4118	8117	20,72	22,06	21,38
Cameroun	44753	53845	98598	18,14	23,79	20,85

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• **Taux de réussite aux examens officiels**

**Le Brevet d'Etudes de Fin du Premier Cycle (BEPC)**

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, le taux de réussite au BEPC a diminué de près de 6,5%. En effet, il est passé de 37,2% à la session 2009 à 34,8% à la session 2010 (année scolaire 2009/2010).

**Le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)**

Concernant l'examen du CAP, les résultats sont restés mitigés. En effet, pour ce qui est du CAP Industriels, on est passé de 39,8% à la session 2009 à 45,7% à la session 2010, soit une augmentation de près de 6 points. Il n'en ait pas de même pour le CAP commercial où l'on est passé de 36,2% à 34,9%.

**Le Baccalauréat**

Le taux de réussite au baccalauréat de l'ESG au cours de la session 2010 a progressé. Il est passé de 50,4% en 2009 à 58,9% en 2010. Dans l'ETP, les taux se sont nettement améliorés dans plusieurs examens.

Tableau 20 : Taux de réussite aux examens officiels

Examens	Session 2009	Session 2010	Examens	Session 2009	Session 2010
BEPC	37,2	34,8	Brevets Professionnels Industriels	42,2	52,7
CAP Commerciaux	36,2	34,9	Brevets Professionnels Commerciaux	17,7	18,6
CAP Industriels	39,8	45,7	Brevets d'Etudes Professionnels	41,2	1,7
BACC-ESG	50,4	58,9	GCE-General Ordinary Level	53,9	58,0
BACC-EST (Commerciaux)	56,9	47,8	GCE-General Advanced Level	70,1	69,6
BACC-EST (Industriels)	47,2	43,2	GCE-Technical Ordinary Level	35,1	45,6
PROB-ESG	32,3	39,5	GCE-Technical Advanced Level	33,4	35,5
PROB-EST (Commerciaux)	32,6	37,3	Probatoire Technique in English	40,0	33,0
PROB-EST (Industriels)	22,4	22,6	PROB de brevet de Technicien in English	39,2	36,0
PROB brevet technicien	26,4	32,3	Baccalauréat technique in English	58,4	66,0
Brevets de techniciens	27,0	38,8	Brevets de Techniciens in English	54,3	50,0

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010



## CHAPITRE 4 : OFFRE DES SERVICES D'EDUCATION

L'offre des services d'éducation dans l'enseignement secondaire s'apprécie dans ce cadre par, les caractéristiques sur le personnel enseignant, les infrastructures éducatives et toutes les commodités y afférentes.

### 4.1 Personnel enseignant

Renforcer les capacités du personnel en qualité et en quantité constitue l'un des objectifs d'amélioration du système éducatif. Leur suivi permet donc de mieux planifier le recrutement de ce personnel hautement important pour la réussite de l'éducation du jeune camerounais.

#### • *Personnel enseignant selon le type d'enseignement*

Dans l'enseignement secondaire au Cameroun, il a été recensé un effectif de 31 410 enseignants dans les établissements publics. Ce nombre regroupe 20 417 hommes soit 65,0% de l'effectif et 10 993 femmes soit 35,0% de l'effectif.

L'on relève par ailleurs que la répartition selon le type d'enseignement montre que l'Enseignement Secondaire Général a un effectif de 23 358, soit 74,4% de l'ensemble des Etablissements. Le regard vers le genre montre que ce type d'enseignement comprend 15 848 hommes soit 67,85% et le reste de l'effectif constitué de femmes est de 7512, soit 32,15%. L'enseignement technique professionnel quant à lui regorge 8052 enseignants, ce qui représente 25,6% de l'ensemble des types d'enseignements. Cet effectif d'enseignants se répartit en 4571 hommes, soit 56,80% de l'effectif et 3481 femmes soit 43,20%.

Les disparités régionales montrent que, c'est la région du centre (6669 enseignants soit 21,20% de l'ensemble) et l'ouest (4934 de l'effectif soit 15,70%) qui possèdent les plus grands effectifs d'enseignants au Cameroun tous types d'enseignements confondus. La région de l'Adamaoua (970 enseignants soit 3,08 %) est par contre la moins fournie en enseignants.

**Tableau 21 : Personnel enseignant du public par sexe selon le type d'enseignement et la région**

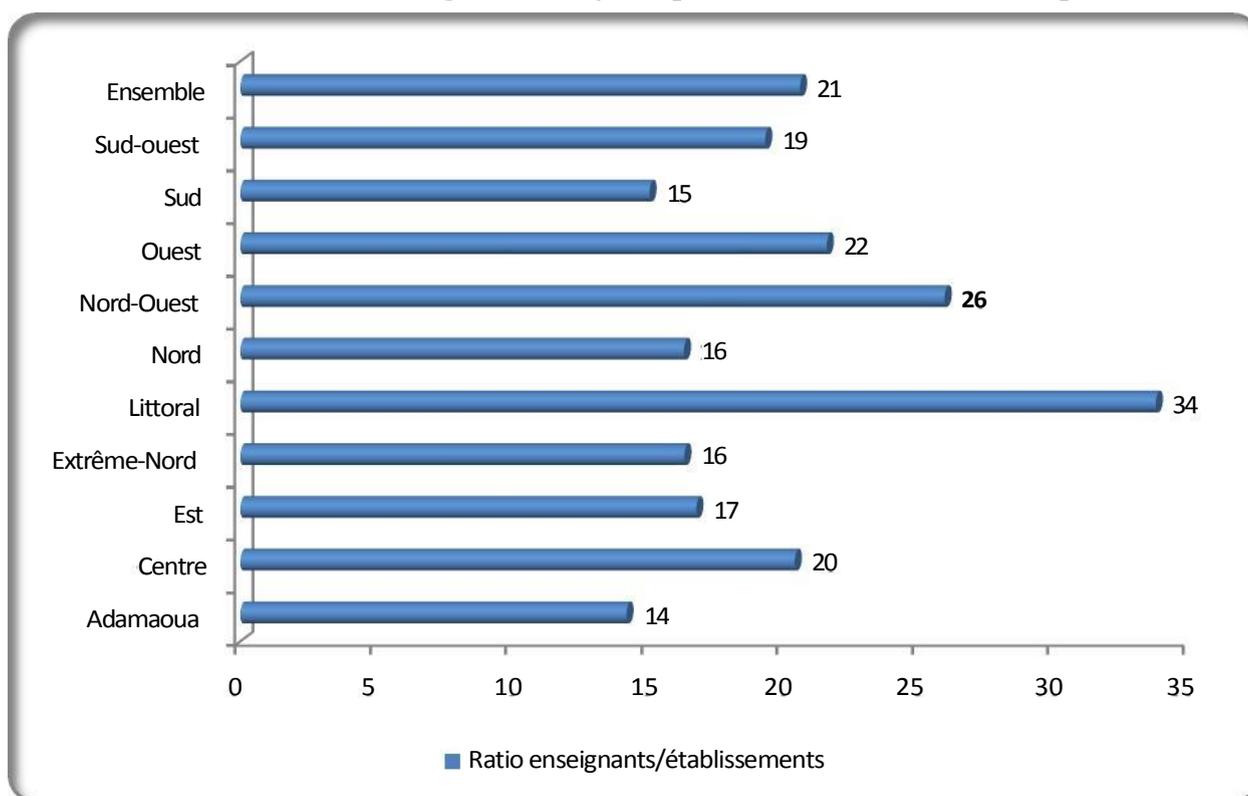
Régions	ESG			ETP			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Adamaoua	561	149	710	210	50	260	771	199	970
Centre	2592	1912	4504	1036	1129	2165	3628	3041	6669
Est	624	196	820	364	145	509	988	341	1329
Extrême-nord	1821	218	2039	369	65	434	2190	283	2473
Littoral	1793	1054	2847	731	511	1242	2524	1565	4089
Nord	832	208	1040	185	35	220	1017	243	1260
Nord-Ouest	2027	1365	3392	361	640	1001	2388	2005	4393
Ouest	2903	1087	3990	642	302	944	3545	1389	4934
Sud	1030	333	1363	430	169	599	1460	502	1962
Sud-ouest	1663	990	2653	243	435	678	1906	1425	3331
<b>Cameroun</b>	<b>15846</b>	<b>7512</b>	<b>23358</b>	<b>4571</b>	<b>3481</b>	<b>8052</b>	<b>20417</b>	<b>10993</b>	<b>31410</b>

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

Chaque établissement d'enseignement secondaire public comporte en moyenne 20 enseignants. Ce ratio est davantage plus élevé dans la région du Littoral avec en moyenne 34.

Il est par contre le plus bas dans la région de l'Adamaoua (14), du Sud (15) et de l'Est (16).

**Graphique 6 : Nombre d'enseignants moyens par établissement dans le public**



Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• **Personnel enseignant de l'ESG selon le sous système**



Dans l'Enseignement Secondaire Général public, l'effectif de 23 358 personnels enseignants recensé se compose de 16 033 (soit 68,64%) personnels enseignants dans le sous système Francophone et de 7 325 (soit 31,35%) dans le sous système Anglophone. Le regard dans le sous système Francophone, montre qu'il est constitué de 11 392 personnels enseignants hommes (soit 71,05%) et 4 641 personnels enseignants femmes (soit 28,95%).

Le sous système anglophone révèle par ailleurs que son personnel enseignant est constitué de 4 454 hommes soit 60,80% et 2871 femmes soit 39,20%.

Tableau 22 : Personnel enseignant de l'ESG public par sexe selon le sous système et la région

Régions	ESG Francophone			ESG Anglophone			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Adamaoua	505	120	625	56	29	85	561	149	710
Centre	2480	1796	4276	112	116	228	2592	1912	4504
Est	495	149	644	129	47	176	624	196	820
Extrême-nord	1756	201	1957	65	17	82	1821	218	2039
Littoral	1534	879	2413	259	175	434	1793	1054	2847
Nord	799	179	978	33	29	62	832	208	1040
Nord-Ouest	166	110	276	1861	1255	3116	2027	1365	3392
Ouest	2533	828	3361	370	259	629	2903	1087	3990
Sud	963	296	1259	67	37	104	1030	333	1363
Sud-ouest	161	83	244	1502	907	2409	1663	990	2653
<b>Cameroun</b>	<b>11392</b>	<b>4641</b>	<b>16033</b>	<b>4454</b>	<b>2871</b>	<b>7325</b>	<b>15846</b>	<b>7512</b>	<b>23358</b>

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• *Personnel enseignant de l'enseignement secondaire selon le statut*

Le statut du personnel a été visité au cours de cette opération. En effet, il en ressort que parmi le personnel enseignant du public, la majorité est constituée des professeurs formés (près de 58%), des professeurs de lycées 30,7%, des professeurs de collèges 27,2%. Un effectif non négligeable est constitué de contractuels (7,9%). Il existe par contre un assez grand effectif de vacataires. En effet, plus du tiers des enseignants du secondaire est vacataires (34,2%).

**Tableau 23 : Répartition des enseignants du public par statut selon le type d'enseignement**

Statut	ESG			ETP			Total	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Effectif	%
Vacataires			8610	1253	878	2131	10741	34,2
Professeurs de Lycée			7218	1299	1140	2439	9657	30,7
Professeurs de Collège			6600	1082	847	1929	8529	27,2
Contractuels			930	937	616	1553	2483	7,9
<b>Cameroun</b>	<b>15846</b>	<b>7512</b>	<b>23 358</b>	<b>4571</b>	<b>3481</b>	<b>8052</b>	<b>31410</b>	<b>100,0</b>

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

## 4.2 Personnel administratif

Plusieurs catégories de personnel administratif exerçant dans les établissements d'enseignement secondaire public ont été recensées. Le groupe de personnel administratif majoritairement rencontré dans les établissements d'enseignement secondaire est celui des surveillants généraux (18,68%). Il faut par ailleurs préciser que l'on retrouve également dans ces établissements, les assistants sociaux, groupe, qui semble être moindre, mais reste important pour le suivi moral et psychologique des élèves.

**Tableau 24 : Répartition des personnels administratifs du public par type d'enseignement**

Type de personnel	ESG			ETP			Total	
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Effectif	%
Surveillant(s) Général(aux)	299	1482	1781	42	226	268	2049	18,68
Chef d'établissement	80	1144	1224	24	266	290	1514	13,81
Censeur(s)	229	876	1105	26	156	182	1287	11,74
Intendant/Econome	186	816	1002	44	156	200	1202	10,96
Surveillant(s) de secteur	224	617	841	98	125	223	1064	9,70
Comptable Matières	115	457	572	0	0	0	572	5,22
Chef des travaux	0	0	0	85	350	435	435	3,97
Conseiller d'orientation	227	122	349	42	23	65	414	3,77
Bibliothécaire	99	111	210	36	21	57	267	2,43
Chef de service des Sports	28	224	252	0	0	0	252	2,30
Chef de service d'orientation	66	78	144	27	32	59	203	1,85
Infirmière	104	47	151	23	7	30	181	1,65
Conseiller d'Animation	37	21	58	9	2	11	69	0,63
Surveillant Multimédia	9	42	51	0	0	0	51	0,47
MMC Vice Principal	10	29	39	0	0	0	39	0,36
Assistante sociale	25	4	29	4	0	4	33	0,30
Autres personnels d'appui	335	748	1083	106	146	252	1335	12,17
<b>Cameroun</b>	<b>2073</b>	<b>6818</b>	<b>8891</b>	<b>566</b>	<b>1510</b>	<b>2076</b>	<b>10967</b>	<b>100,0</b>

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

La répartition du personnel administratif des établissements d'enseignement secondaire par région, montre que la grande majorité des effectifs de ce personnel est concentré dans les

régions et du Centre et de l'Ouest. En effet, 23,50% du personnel administratif utilisé se trouve dans la région du Centre et 17,63% à l'Ouest. La région de l'Adamaoua et celle du Nord ont les plus petits effectifs de personnel administratif.

Tableau 25 : Répartition des personnels administratifs du public par région

Régions	ESG			ETP			Ensemble	
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Effectif	%
Adamaoua	40	273	313	50	357	407	720	3,28
Centre	738	1209	1947	1318	1889	3207	5154	23,50
Est	51	304	355	91	496	587	942	4,29
Extrême-Nord	51	708	759	63	868	931	1690	7,70
Littoral	392	846	1238	538	1156	1694	2932	13,37
Nord	59	373	432	67	507	574	1006	4,59
Nord-Ouest	192	715	907	302	1147	1449	2356	10,74
Ouest	259	1405	1664	351	1853	2204	3868	17,63
Sud	106	461	567	176	751	927	1494	6,81
Sud-ouest	185	524	709	249	814	1063	1772	8,08
Cameroun	2073	6818	8891	3205	9838	13043	21934	100,00

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

### 4.3 Infrastructures de base

Les infrastructures scolaires recensées ont fait allusion aux établissements scolaires, aux salles de classe, aux ateliers et aux équipements ainsi qu'aux commodités.

#### • *Etablissements scolaires*

Le nombre d'établissements recensés au cours de l'élaboration de la carte scolaire 2009/2010 est de 2486 dont 1521 publics et 965 privés. C'est dans la région du Centre qu'on trouve le plus grand nombre d'établissements scolaires de l'enseignement secondaire au Cameroun. En effet, un établissement scolaire sur quatre est situé dans la région du Centre. L'Adamaoua, le Nord et l'Est sont par ailleurs celles dans lesquelles on retrouve le plus petit nombre d'établissements scolaires.

Concernant les établissements dans le public, la région du Centre et celle de l'Ouest ont le plus grand nombre d'établissements. Elles regroupent à elles seules, 554 établissements sur 1521, ce qui constitue environ 36,4% de l'ensemble. Les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est quant-à elles ont les effectifs les plus bas d'établissements scolaires publics recensés. Pour ce qui est des établissements privés, c'est dans la région du Centre et du Littoral qu'on les rencontre le plus. Il n'en ait pas de même pour la région de l'Adamaoua où on ne rencontre que huit établissements privés.

**Tableau 26 : Répartition des établissements par région, ordre et type**

Régions	Etablissements scolaires							
	Publics			Privés			Public et Privés	
	LEG et CES	LET et CETIC	Total	ESG	ETP	Total	Effectifs	%
Adamaoua	57	11	68	6	2	8	76	3,1
Centre	259	67	326	230	67	297	623	25,1
Est	61	18	79	16	1	17	96	3,9
Extrême-Nord	138	13	151	13	2	15	166	6,7
Littoral	95	26	121	164	89	253	374	15,0
Nord	61	16	77	15	0	15	92	3,7
Nord-Ouest	112	57	169	59	25	84	253	10,2
Ouest	182	46	228	91	70	161	389	15,6
Sud	98	32	130	17	4	21	151	6,1
Sud-ouest	131	41	172	80	14	94	266	10,7
<b>Cameroun</b>	<b>1194</b>	<b>327</b>	<b>1521</b>	<b>691</b>	<b>274</b>	<b>965</b>	<b>2486</b>	<b>100,0</b>

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• *Salles de classe ordinaires selon l'ordre d'enseignement*

Un total de 29 471 salles de classes a été recensé sur l'ensemble du territoire national. On retrouve 19 417 salles de classes dans le public et 19 324 salles de classes dans le privé. L'analyse des indicateurs d'offre permettra de vérifier la qualité de l'enseignement dans le secondaire.

**Tableau 27 : Répartition des salles de classes ordinaires selon l'ordre d'enseignement**

Régions	Ordre d'enseignement		
	Public	Privé	Total
Adamaoua	1357	98	1455
Centre	3784	1923	5707
Est	1075	128	1203
Extrême-Nord	1357	46	1403
Littoral	2294	2874	5168
Nord	1410	187	1597
Nord-Ouest	1979	865	2844
Ouest	3098	2458	5556
Sud	1287	358	1645
Sud-ouest	1506	1387	2893
<b>Cameroun</b>	<b>19147</b>	<b>10324</b>	<b>29471</b>

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

• **Tables bancs dans les établissements d'enseignement secondaire**

Les tables ont été recensées dans le cadre de cette carte scolaire . A cet effet, on a relevé les tables bancs allant d'une place assise à 6 places assises dans ces établissements. Ainsi, il a été relevé que les tables bancs à deux places assises sont les plus nombreuses dans les établissements. Ils représentent environ 46% de l'ensemble relevé. Néanmoins, on retrouve également environ 26,4% des tables bancs à trois places, 10,42% de tables bancs à quatre places, 4,40% à cinq places, 3,49% à six places et 9,62% à une place assise.

**Tableau 28 : Répartition des tables banc pour élève par 'établissements d'enseignement secondaires et par catégorie (%)**

Région	Tables-bancs pour élève à une places assises	Tables-bancs pour élève à deux places assise	Tables-bancs pour élève à trois places assises	Tables-bancs pour élève à quatre places assises	Tables-bancs pour élève à cinq places assises	Tables-bancs pour élève à six places assises	Total
Adamaoua	6,33	37,97	29,11	12,66	6,33	7,59	100,00
Centre	8,09	46,20	28,88	10,07	4,29	2,48	100,00
Est	14,02	42,06	25,23	7,48	4,67	6,54	100,00
Extrême Nord	8,62	45,40	25,86	10,92	5,17	4,02	100,00
Littoral	9,93	48,18	25,18	10,41	3,63	2,66	100,00
Nord	12,96	46,30	28,70	6,48	2,78	2,78	100,00
Nord-Ouest	8,88	44,13	25,50	13,47	4,30	3,72	100,00
Ouest	9,51	46,17	27,84	10,21	3,48	2,78	100,00
Sud	9,02	50,38	19,55	11,28	6,02	3,76	100,00
Sud-ouest	12,97	43,10	23,43	8,79	6,28	5,44	100,00
Cameroun	9,62	45,70	26,37	10,42	4,40	3,49	100,00

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

• **Les ateliers dans les établissements d'enseignement technique**

C'est principalement dans les établissements secondaires d'Enseignement Technique et Professionnel qu'on rencontre plus les ateliers. L'analyse du nombre de ces ateliers s'est fait à ce niveau suivant l'ordre d'enseignement. En effet, en dehors des ateliers de sciences médicales qu'on ne retrouve pas dans le public mais plutôt dans le privé, le nombre des autres catégories d'ateliers est plus élevé dans le public que dans le privé. Il y a par exemple plus de 20 fois plus d'ateliers d'électronique dans le public que dans le privé. On va même jusqu'à retrouver 31 fois plus d'ateliers de génie civil dans le public que dans le privé. Des établissements privés recensés, aucune ne possède d'ateliers de céramique ou de maintenance électromécanique. Ces chiffres bien qu'assez intéressants quand on fait des

comparaisons entre le public et le privé montre que les ateliers sont insuffisants par rapports aux nombreux établissements d'enseignement technique et professionnel recensés.

**Tableau 29 : Répartition du nombre d'ateliers dans les établissements par ordre d'enseignement**

Ateliers	Ordre d'enseignement		
	Public	Privé	Total
Céramique	1	0	1
Chaudronnerie / Métaux en feuilles	4	4	8
Economie Sociale et Familiale	7	2	9
Electronique et Maintenance des équipements audiovisuels	20	4	24
Electrotechnique	108	8	116
Fabrication Mécanique	12	5	17
Froid et Climatisation	18	1	19
Génie civil	62	2	64
Industrie Habillement	95	10	105
Maintenance Electromécanique	5	0	5
Mécanique Automobile	53	10	63
Menuiserie Ebénisterie	103	5	108
Sciences médicales	0	3	3
Secrétariat bureautique, Techniques Quantitatives	7	5	12

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

#### 4.4 Equipements et commodités

Les équipements et les commodités concernent les ordinateurs, le branchement au réseau électrique, les bibliothèques, les infirmeries, les boîtes à pharmacie et les cantines. La répartition de ces éléments selon l'ordre d'enseignement révèle que le nombre d'ordinateurs dans les établissements est de 20 833 tous ordres confondus. Il faut par ailleurs remarquer qu'il n'existe pas une réelle différence de nombre entre les ordres d'enseignement. Comme le souligne le tableau ci-dessous, environ 3 établissements secondaires du public contre 1 dans le privé possèdent un branchement électrique. Le nombre de bibliothèques, d'infirmeries, d'armoires à pharmacie ou de cantines du public est quasiment le double de celui du privé. En faisant le ratio nombre d'ordinateurs sur le nombre total d'établissements d'enseignement secondaires, on remarque qu'il y a une moyenne de plus de 8 ordinateurs dans chaque établissement.

**Tableau 30 : Répartition des équipements et commodités par ordre d'enseignement**

Equipements	Ordre d'enseignement		
	Public	Privé	Total
Ordinateurs	10580	10253	20833
Branchement Electrique	1566	578	2144
Bibliothèque	1006	523	1529
Infirmierie	1005	525	1530
Armoire à pharmacie	998	527	1525
Cantine	1000	527	1527

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

## 4.5 Eléments fonciers des Etablissements d'enseignements Secondaires

Le suivi des éléments fonciers permet d'appréhender la stabilité des établissements quant à leur mouvement dans l'espace. En effet, chaque établissement est censé être construit sur espace dont la détention des éléments fonciers lui est garantie.

### • *Propriété du terrain, détention du titre foncier et site provisoire*

De tous les responsables d'établissements interviewés concernant la propriété du terrain, 94% ont reconnu que le terrain sur lequel est construit l'établissement est la propriété dudit établissement. Cette situation est davantage plus élevée dans l'Adamaoua (97,44%) et moins élevée dans la région de l'Est (88,12%). Concernant l'ordre d'enseignement, les établissements du public sont plus nombreuses (61,34%) à être propriétaire du terrain sur lequel, ils sont bâtis.

De ces établissements propriétaires du terrain sur lequel ils sont bâtis, seulement 38,5% détiennent un titre foncier. A ce niveau, il ressort que ce sont les établissements de l'enseignement privé qui sont plus nombreux à détenir un titre foncier. Pratiquement, 30,0% d'entre eux en sont propriétaires contre seulement 8,40% pour les établissements du public. Les établissements scolaires de la région du Littoral sont les plus nombreux à détenir un titre foncier, soit 62,01% alors que c'est dans la région de l'Est où l'on retrouve moins d'établissements avec un titre foncier, seulement 21,60%.

De plus, 8,5% des établissements occupés des sites provisoires. Ils sont moins nombreux dans le privé, soit 1,45% contre 7,00% dans le public.



**internat**

Certains établissements secondaires, servent de cours du soir à d'autres. En effet, 4,11% des établissements recensés sont de cette situation. Ce pourcentage est légèrement plus élevé pour les établissements publics (2,11%) que les établissements privés (2,00%). Par ailleurs, c'est dans les régions anglophones que ce phénomène est plus accentué, ceci contrairement à la région de l'Ouest où ce phénomène est très faible (0,72%).

Concernant le mode de propriété des établissements qui ne possèdent pas de titre foncier, près de 80,00% des responsables recensés ne sont pas informés de celui-ci. Néanmoins, 11,37% pensent que c'est une location à durée indéterminée, 6,95% pensent que cette location est à durée déterminée et seulement moins de 2,00% de ces établissements est en location vente.

La détention d'un internat a été également suivie. En effet, 8,51% d'établissements possèdent un internat, 7,21% d'entre eux se retrouvent dans le privé et 1,30 dans le public. Il faut par ailleurs préciser que c'est dans les régions anglophones que l'on trouve plus d'établissements avec un internat.

**Tableau 31 : Répartition de quelques éléments fonciers des établissements secondaire selon la région et l'ordre d'enseignement (%)**

Région	Propriétaire du terrain	Possède le titre foncier	Site provisoire	Sert de site de cours du soir pour un autre ES	Mode de propriété				Dispose d'un internat	
					LV	LDD	LDI	NSP		
Adamaoua	97,44	25,33	1,30	2,82	0,00	3,49	6,98	89,53	2,63	
Centre	91,50	40,84	9,69	5,05	2,13	3,96	6,24	87,67	9,00	
Est	88,12	21,59	6,19	6,25	3,13	3,91	11,72	81,25	6,00	
Extreme-nord	94,67	23,13	3,61	1,23	2,54	6,09	11,17	80,20	1,18	
Littoral	95,05	62,01	3,02	2,87	2,53	3,59	5,91	87,97	6,77	
Nord	89,32	29,47	9,80	1,01	0,86	7,76	9,48	81,90	0,97	
Nord Ouest	97,15	38,14	13,87	9,35	1,82	11,85	24,60	61,73	18,86	
Ouest	94,36	37,38	6,82	0,72	1,61	3,21	5,22	89,96	3,82	
Sud	93,87	23,08	8,70	1,91	2,07	4,66	8,81	84,46	6,79	
Sud Ouest	94,68	34,07	15,02	9,52	1,57	21,07	24,84	52,52	15,41	
Ordre d'enseignement	Privé	32,66	30,10	1,45	2,00	1,1	1,80	1,30	30,20	7,21
	public	61,34	8,39	7,00	2,11	0,86	5,15	10,07	49,52	1,30
Cameroun	93,97	38,49	8,45	4,11	1,96	6,95	11,37	79,72	8,51	

**Source :** Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

LV : Location Vente ; LDD : Location à Durée Déterminée ; LDI : Location à Durée Indéterminée ; NSP : Ne Sait Pas

## 4.6 Indicateurs d'offre de l'éducation

Les indicateurs d'offre ci-dessous permettent de mieux analyser la qualité de l'offre scolaire. Ils sont nécessaires

pour la planification des interventions dans le secteur éducatif en général, et le secteur des enseignements secondaires en particulier.

- **Elèves par salle de classe**

Il ressort de cette analyse que l'on a en moyenne 47 élèves par salle de classe dans les établissements scolaires au cours de l'année 2009/2010. Cette moyenne est plus élevée dans la région de l'Extrême-nord où une moyenne de 74 élèves pour une salle de classe.

Dans le cadre du public, on a recensé un effectif moyen de 54 élèves pour une salle de classe.

- **Elèves par places assises**

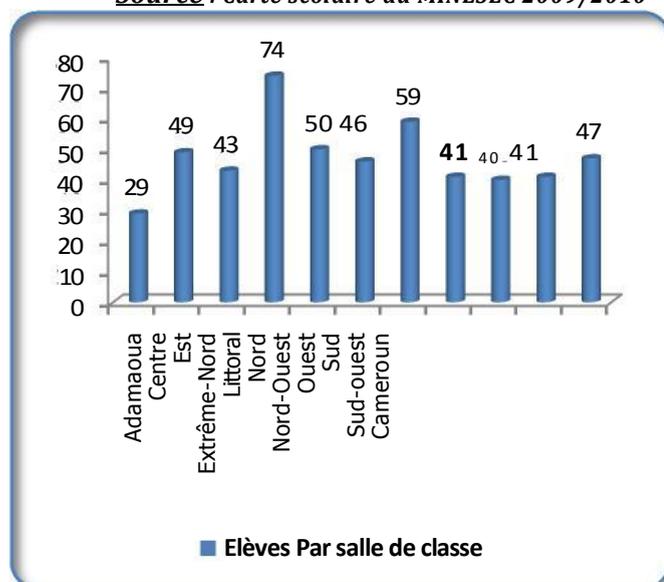
Cette collecte d'information a permis de révéler que sur le plan national, environ un élève est assis sur une place. Si cette situation est assez appréciable sur le plan national, elle cache néanmoins quelques disparités. En effet, les élèves sont mal assis dans les régions du

septentrion et celle de l'Est. Dans la région de l'Extrême nord, on retrouve un peu plus de 3 élèves pour 2 places assises.

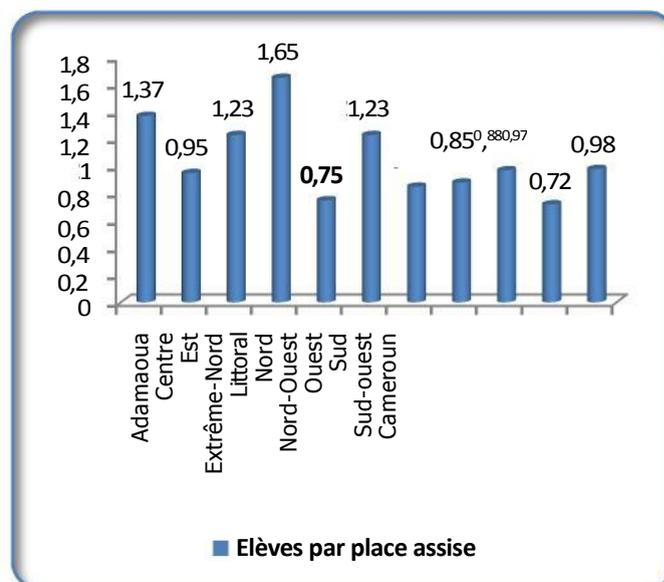
Tableau :

Graphique 7 : Nombre d'élèves par classe

Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010



Graphique 8 : Nombre d'élèves pour une place assise



---

---

## **CHAPITRE 5 : FINANCEMENT ET DEPENSES DE L'EDUCATION**

### **5. 1 Contexte économique**

Le contexte économique global au Cameroun a un impact direct sur le financement et les dépenses allouées au secteur de l'éducation. L'appréciation de quelques indicateurs clés de l'économie permettra fort heureusement de comprendre l'évolution des tendances de financement du secteur éducatif en général et de l'enseignement secondaire en particulier.

D'après le rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation pour l'exercice 2010, la croissance du PIB réel est passée de 2,9% à 1,9% de 2008 à 2009. Il faut ainsi voir dans cette situation, la présence de la crise financière internationale récente. Les secteurs comme la sylviculture ont connu une grande baisse de la valeur ajoutée estimée à 10,6% pour la seule année 2009. L'une des autres conséquences de cette grave crise financière a été la détérioration des termes de l'échange à environ 18,1% en 2009. Il faut enfin voir la baisse conjuguée de la production pétrolière et l'insuffisance de l'énergie.

La demande extérieure nette a freiné la croissance de 2% en raison d'une baisse des exportations de biens (-13,3%) et des services (-6,8%).

La demande intérieure quant à elle, est régulièrement tirée par la consommation et l'investissement. Ces deux éléments ont augmenté de 1,9% et ont contribué à hauteur de 2% à la croissance du PIB en 2009.

Concernant l'inflation, elle a été maîtrisée grâce à l'approvisionnement des marchés, les exonérations et le blocage des prix de carburants à la pompe. Le taux d'inflation est passé de 5,3% en 2008 à 3% en 2009.

### **5. 2 Les ressources budgétaires du Ministère des Enseignements Secondaires**

Depuis l'année budgétaire 2006, le budget du MINESEC est sans cesse croissant. En effet, il est passé de 150,4 milliards en 2006 à 208,624 milliards de FCFA en 2010. Cette augmentation est évaluée à 38,71%. Cette évolution, comme le montre le tableau ci-après a été plus forte entre les années 2008 et 2009. Ainsi, le taux d'évolution annuel constaté était de 17,77% entre ces deux exercices budgétaires.



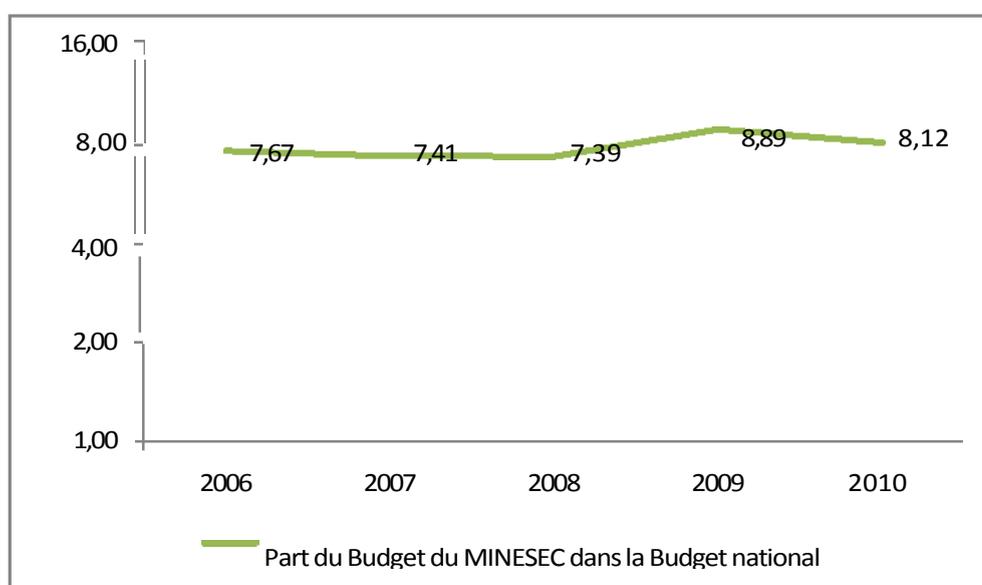
Tableau 32 : Evolution du Budget du MINESEC de 2006 à 2010 (en milliards)

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>MINESEC</b>	<b>150,4</b>	<b>166,724</b>	<b>168,158</b>	<b>204,507</b>	<b>208,624</b>
<b>CAMEROUN</b>	<b>1962</b>	<b>2251</b>	<b>2276</b>	<b>2301</b>	<b>2570</b>
Part du Budget du MINESEC dans la Budget national	7,67	7,41	7,39	8,89	8,12
Taux d'évolution du Budget du MINESEC (%)	-	9,79	0,85	17,77	1,97

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

Au regard de la part de budget alloué chaque année aux enseignements secondaires, il ressort que depuis 2006, cette part est supérieure à 7%. Elle atteint la valeur maximale de 8,89% en 2009.

Graphique 9 : Evolution de la part du Budget National alloué aux Enseignements Secondaires



*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

### 5.3 Evolution des dépenses d'Education dans les établissements d'enseignement secondaires

#### • Subvention dans les établissements d'enseignement privés

L'Etat, afin d'assurer d'une manière égalitaire, le développement de l'éducation accorde des subventions aux établissements privés. Cette politique d'aide permet forcément aux opérateurs de ce secteur, d'améliorer la qualité d'offre des services éducatifs et de promouvoir ainsi de bon résultats en fin de chaque année scolaire. Au regard des subventions accordées en 2008/2009 dans l'enseignement secondaire privé, il ressort que



Près de 34% est allé à l'enseignement privé catholique et 31% à l'enseignement privé protestant. Le reste de la subvention a été accordé à l'enseignement privé laïc (28,5%) et l'enseignement privé islamique (6,8%). Il faut par ailleurs soulever que dans la région de l'Est, aucun établissement d'enseignement secondaire n'a déclaré avoir reçu une subvention de la part de l'Etat.

**Tableau 33 : Répartition des subventions dans l'enseignement privé selon le sous ordre**

Région	Privé catholique	Privé islamique	Privé laïc	Privé protestant	Total
Adamaoua	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Centre	60,2	0,0	39,8	0,0	100,0
Est	/	/	/	/	
Extrême-nord	0,0	71,4	0,0	28,6	100,0
Littoral	53,7	0,0	29,9	16,4	100,0
Nord	0,0	0,0	72,6	27,4	100,0
Nord Ouest	27,3	10,0	28,2	34,4	100,0
Ouest	39,7	0,0	25,8	34,5	100,0
Sud	40,4	0,0	25,5	34,0	100,0
Sud-ouest	8,7	0,0	27,0	64,3	100,0
Cameroun	33,8	6,8	28,5	30,9	100,0

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

• **Autres assistances aux établissements**

L'assistance dont bénéficient les établissements secondaires est de plusieurs ordres. Il s'agit, principalement de la construction des bâtiments, des dons d'ordinateurs, tables bancs. En effet, au cours de l'année académique 2009/2010, les établissements publics ont davantage bénéficié de cette assistance. Plus de 70% d'entre eux ont bénéficié d'un de ces éléments. Néanmoins, dans le privé, c'est l'enseignement catholique qui a le plus bénéficié de cette assistance.

**Tableau 34 : Etablissement ayant bénéficié d'une assistance au cours de l'année 2009/2010**

	Privé catholique	Privé islamique	Privé laïc	Privé protestant	Public	Total général
Adamaoua	3,70	0,00	0,00	0,00	96,30	100,00
Centre	17,70	0,00	10,62	6,19	65,49	100,00
Est	2,44	0,00	0,00	0,00	97,56	100,00
Extrême-nord	4,65	13,95	0,00	5,81	75,58	100,00
Littoral	9,09	0,00	9,09	2,60	79,22	100,00
Nord	0,00	2,17	4,35	2,17	91,30	100,00
Nord Ouest	17,39	1,74	13,04	10,43	54,78	100,00
Ouest	17,89	1,63	13,82	8,13	58,54	100,00
Sud	8,33	0,00	5,00	5,00	81,67	100,00
Sud Ouest	9,38	0,00	11,46	17,71	61,46	100,00
<b>Total général</b>	<b>11,35</b>	<b>2,17</b>	<b>8,55</b>	<b>7,27</b>	<b>70,28</b>	<b>100,00</b>

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

Les établissements d'enseignement secondaires reçoivent beaucoup de dons de la part de donateurs de différentes natures qui font la promotion de l'éducation.

En effet, l'analyse des donateurs révèle que les élites locales ont été les plus grands donateurs au cours de l'année scolaire 2009/2010. Les maires et les partenaires étrangers ont considérablement soutenu l'éducation au cours de cette période.

Pour le cas particulier des maires, c'est dans les régions septentrionales et à l'Est que ceux-ci ont été très actifs.

**Tableau 35 : Répartition des principaux donateurs selon les régions**

Région	Nature des donateurs				Total
	Mairie	ONG/GIC	Elite locale	Un partenaire étranger	
Adamaoua	28,57	28,57	39,29	3,57	100,00
Centre	24,35	21,74	23,48	30,43	100,00
Est	39,53	16,28	32,56	11,63	100,00
Extrême-nord	33,33	15,56	27,78	23,33	100,00
Littoral	19,78	19,78	27,47	32,97	100,00
Nord	34,04	21,28	31,91	12,77	100,00
Nord Ouest	19,66	18,80	34,19	27,35	100,00
Ouest	22,66	25,00	24,22	28,13	100,00
Sud	26,15	18,46	35,38	20,00	100,00
Sud Ouest	24,49	22,45	30,61	22,45	100,00
<b>Cameroun</b>	<b>25,55</b>	<b>20,68</b>	<b>29,32</b>	<b>24,45</b>	<b>100,00</b>

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

De tous les dons reçus par les établissements d'enseignement secondaires, les plus importants restent les livres et les documents. En effet, 19,22% de responsables d'établissements reconnaissent avoir reçu des livres ou des documents au cours de l'année

scolaire 2009/2010. Ils sont également assez nombreux à avoir reçu une aide financière (16,67%) et des ordinateurs (16,55%). Il faut par ailleurs préciser que très peu d'établissement reçoivent des aires de jeu comme dons.

Concernant le point spécifique des ordinateurs, c'est dans la région de l'Ouest que les responsables d'établissements ont été plus nombreux à déclarer avoir reçu cet outil comme don. Ceux-ci s'opposent quasiment aux responsables de la région de l'Est qui ne sont que 4% à avoir reçu cet outil comme don.

**Tableau 32 : Répartition des dons par nature dans les régions**

	construction des salles de classe	Ordinateurs	Tables bancs	Livres et documents	Aires de jeu	Financier	autres	Total
Adamaoua	14,29	3,57	17,86	21,43	7,14	17,86	17,86	100,00
Centre	13,04	15,65	12,17	19,13	3,48	16,52	20,00	100,00
Est	4,65	18,60	25,58	18,60	4,65	16,28	11,63	100,00
Extrême-nord	16,67	18,89	18,89	14,44	4,44	16,67	10,00	100,00
Littoral	17,58	16,48	15,38	24,18	3,30	13,19	9,89	100,00
Nord	14,89	10,64	17,02	8,51	10,64	19,15	19,15	100,00
Nord Ouest	10,26	17,09	9,40	20,51	5,13	19,66	17,95	100,00
Ouest	14,84	19,53	15,63	19,53	3,91	11,72	14,84	100,00
Sud	10,77	12,31	13,85	16,92	6,15	21,54	18,46	100,00
Sud Ouest	9,18	19,39	11,22	23,47	4,08	18,37	14,29	100,00
Cameroun	12,90	16,55	14,60	19,22	4,74	16,67	15,33	100,00

*Source* : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010

#### • Frais de scolarités

L'analyse des frais moyen d'inscription et de scolarité dans le privé montre que ceux-ci fluctue en fonction du fait qu'on est dans le premier cycle ou le second. Cette analyse montre par ailleurs que ces mêmes frais varient du privé laïc au privé catholique. En effet, pour ce qui est des frais d'inscription, au 1<sup>er</sup> cycle, ils sont plus élevés dans l'enseignement islamique, en moyenne 10 571 FCFA par élève et moins élevés dans l'enseignement protestant où ils sont estimés à 7570. Dans le second cycle, pratiquement la même tendance est observée et s'élèvent à 13 200 FCFA dans l'enseignement islamique.

Concernant les frais de scolarité, ils sont plus élevés dans l'enseignement protestant pour ce qui est du 1<sup>er</sup> cycle et s'élève à 74 310. L'enseignement islamique ici présente le taux de frais

de scolarité le plus bas. Il est estimé à 28 964 FCFA. Dans le second cycle, ces frais sont plus élevés dans l'enseignement catholique et bas dans l'enseignement islamique.

**Tableau 37 : Frais moyen d'inscription et de scolarité dans les établissements privés**

Sous ordre	Inscription		Frais de scolarité	
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
Privé laïc	7797	9074	68839	76357
Privé catholique	8684	10943	85591	97811
Privé protestant	7570	9933	74 310	92171
Privé islamique	10571	13200	28964	43813

*Source : Carte scolaire du MINESEC 2009/2010*

## **ANNEXE**

### **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

#### **N° Libellé**

- 1 Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi**
- 2 Stratégie Sectorielle de l'Education, Janvier 2001**
- 3 Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2010**
- 4 Loi des Finances, 2006, 2007 ; 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2011**
- 5 Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation**
- 6 Annuaire Statistique du MINESEC, édition 2009/2010**
- 7 Rapport d'analyses des données relatives à la carte scolaire 2007/2008**
- 8 Indicateurs Statistiques, Directives Techniques, Institut des Statistiques de l'UNESCO**
- 9 Site : <http://www.ibe.unesco.org/>**
- 10 Site : <http://www.minesec.cm>**

### Liste récapitulative de quelques indicateurs

	Indicateurs	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-nord	Littoral	Nord	Nord-ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest	Cameroun
1	Taux brut d'accès (TBA) en 6ème/première année	33,57	65,24	56,24	24,24	60,20	31,29	53,67	71,89	86,80	50,86	49,78
2	Pourcentage de filles dans les séries scientifiques ESG (%)	24,45	36,20	28,00	12,60	42,00	17,48	39,21	42,77	27,24	36,35	36,05
3	Taux brut de scolarisation (TBS)	24,56	51,33	38,2	18,4	48,84	24,74	44,9	64,62	58,99	47,5	41,78
4	Pourcentage de redoublants	16,48	16,67	18,96	18,91	21,43	14,07	7,08	16,99	17,56	5,65	15,61
5	Pourcentage des enseignantes dans le public	20,52	45,60	25,66	11,44	38,27	19,29	45,64	28,15	25,59	42,78	35,00
6	Pourcentage des effectifs du privé	13,91	32,04	16,56	5,33	50,5	9,74	25,14	19,09	11,25	25,82	26,31
7	Distribution des effectifs scolarisés de l'enseignement secondaire dans le sous système anglophone	4,95	4,24	3,23	0,75	6,34	1,9	96,77	6,49	2,61	94,73	23,28
8	Distribution des effectifs scolarisés de l'enseignement secondaire dans le privé	13,91	32,04	16,56	5,33	50,5	9,74	25,14	19,09	11,25	25,82	26,31
9	Distribution des effectifs scolarisés de l'enseignement secondaire dans le public	86,09	67,96	83,44	94,67	49,5	90,26	74,86	80,91	88,75	74,18	73,69
10	Distribution des effectifs scolarisés de l'enseignement secondaire dans le sous système francophone	95,05	95,76	96,77	99,25	93,66	98,1	3,23	93,51	97,39	5,27	76,72
11	Indice de parité entre les sexes (IPS)	0,51	0,89	0,66	0,33	0,95	0,36	0,99	0,94	0,72	0,97	0,80
12	Taux d'achèvement dans le secondaire	7,93	27,24	14,04	4,73	35,24	7,58	25,91	33,11	23,78	21,38	20,85
13	<i>Dont garçons</i>	5,6	24,99	10,25	1,9	33,46	3,63	24,76	29,71	17,57	20,72	18,14
14	<i>filles</i>	10,62	29,57	18,5	7,84	37,13	12,55	27,13	36,83	29,8	22,06	23,79
15	Pourcentage d'établissements possédant un titre foncier	25,33	40,84	21,59	23,13	62,01	29,47	38,14	37,38	23,08	34,07	30,1
16	Pourcentage des établissements privés	10,53	47,67	17,71	9,04	67,65	16,30	33,20	41,39	13,91	35,34	38,82
17	Répartition des effectifs scolarisés dans le privé	13,91	32,04	16,56	5,33	50,5	9,74	25,14	19,09	11,25	25,82	26,31

